

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 295

9 février 2006

SOMMAIRE

1000 Communication Mill Even Pr & Communication Consultant, S.à r.l., Heisdorf.	14157	JST Corporation S.A., Luxembourg.	14135
Accenture International, S.à r.l., Luxembourg.	14135	Kingberg Immobilière S.A., Luxembourg.	14116
Accinauto S.A., Luxembourg.	14153	Lumine S.A.H., Luxembourg.	14154
Adria S.A., Luxembourg.	14121	Manfrotto Alu S.A., Luxembourg.	14158
Agimarque Troyes, S.à r.l., Bertrange.	14145	MBNA Europe Lending, S.à r.l., Luxembourg.	14159
Ameco, S.à r.l., Roost/Bissen.	14116	MBNA Receivables Limited, S.à r.l., Luxembourg.	14159
Apanage S.A., Luxembourg.	14120	MBS Fund, Sicav, Luxembourg.	14152
Atomo, Sicav, Luxembourg.	14157	Newmed S.A., Luxembourg.	14157
Bigolino S.A., Luxembourg.	14121	Noel Pons, S.à r.l., Luxembourg.	14154
C.Mex & Co S.A., Luxembourg.	14133	Orion Participations S.A., Luxembourg.	14151
Call-Center S.A., Bereldange.	14149	Phisolina S.A., Luxembourg.	14119
Call-Center S.A., Bereldange.	14150	Posada S.A., Luxembourg.	14116
CC & T Luxembourg, S.à r.l., Sprinkange.	14151	Posada S.A., Luxembourg.	14116
Chifra S.A., Luxembourg.	14155	Praedium Holdings, S.à r.l., Luxembourg.	14133
Cored S.A., Luxembourg.	14148	Praedium Holdings, S.à r.l., Luxembourg.	14135
Crédit Agricole Luxembourg Conseil S.A., Luxembourg.	14155	ProLogis France XIII, S.à r.l., Luxembourg.	14158
Eccica S.A., Luxembourg.	14121	Promotions Lahure, S.à r.l., Senningerberg.	14154
Editop, S.à r.l., Heisdorf.	14156	Recygom International S.A., Esch-sur-Alzette.	14152
Etna, S.à r.l., Wiltz.	14146	Santa Luçia S.A., Luxembourg.	14157
European Credit Fund Sicav, Luxembourg.	14152	Sealed Air Luxembourg (II), S.à r.l., Luxembourg.	14159
European Shipping Holding S.A., Luxembourg.	14148	Singer S.A., Howald.	14156
European Technology System S.A., Luxembourg.	14151	Singer S.A., Howald.	14156
Falstar International, S.à r.l., Luxembourg.	14155	Singer S.A., Howald.	14156
Fast Invest S.A., Luxembourg.	14119	Six Consulting & Engineering S.A., Hobscheid.	14114
Finteco International S.A., Luxembourg.	14120	Société de Revalorisation Immobilière, S.à r.l., Bettembourg.	14154
Fontenay S.A., Luxembourg.	14132	Solter Investments S.A., Luxembourg.	14122
Fontenay S.A., Luxembourg.	14132	Solter Investments S.A., Luxembourg.	14132
Froidchapelle S.A., Luxembourg.	14157	Spencer Davis S.A., Luxembourg.	14154
G-Field, S.à r.l., Luxembourg.	14150	Strategy Sicav, Luxembourg.	14152
Gedeam Investments Group Inc S.A., Luxembourg.	14151	Tinfos Luxembourg S.A., Luxembourg.	14153
Hapolux S.A., Luxembourg.	14155	Tinfos Luxembourg S.A., Luxembourg.	14153
IKM S.A., Luxembourg.	14117	V.I.M. Verwaltungs Aktiengesellschaft S.A., Luxembourg.	14145
International Travel Garden, S.à r.l., Luxembourg.	14153	Verizon Global Solutions Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg.	14158
Invesp S.A., Luxembourg.	14132	Vicus Promotions S.A., Steinfort.	14155
IVC Luxembourg S.A., Wiltz.	14156	White Finance S.A., Luxembourg.	14136
Jandia Westerland Holding S.A., Luxembourg.	14122		

SIX CONSULTING & ENGINEERING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8372 Hobscheid, 23A, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 111.113.

—
STATUTS

L'an deux mille cinq, le onze octobre.

Par-devant Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1. Monsieur André Godinas, ingénieur civil, né à Comblain-au-Pont le 3 mai 1950, demeurant au 9, rue des Grands Champs, B-4181 Hamoir; et

2. Monsieur Bruno Gueibe, employé privé, né à Libramont le 13 juin 1950, demeurant au 64, rue du Village, B-6800 Libramont.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**Art. 1^{er}.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de SIX CONSULTING & ENGINEERING S.A.**Art. 2.** Le siège social est établi dans la commune de Hobscheid.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.**Art. 4.** La société a pour objet tant au Luxembourg qu'à l'étranger toutes activités d'un bureau de coordination technique, de conseils, de contrôles et d'études en techniques spéciales et en stabilité de génie civil.

La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles, financières mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet présenté.

La société s'interdit toute participation ou activité pouvant créer un conflit d'intérêts et porter atteinte à l'indépendance professionnelle de l'activité libérale d'ingénieur-conseil et elle s'engage à respecter toutes les dispositions législatives et réglementaires auxquelles est soumise l'activité réglementée en question.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (31,- EUR).

Les actions sont nominatives.

Administration - Surveillance**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.**Art. 8.** Le conseil d'administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut-être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Exceptionnellement le ou les premiers administrateurs-délégués seront nommés par l'assemblée générale extraordinaire.

Art. 10. La société se trouve engagée en toutes circonstances soit par la signature individuelle d'un administrateur délégué, soit par les signatures conjointes d'un administrateur et d'un administrateur délégué, la signature de l'administrateur délégué étant incontournable et obligatoire.**Art. 11.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six années, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et lorsqu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire et/ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 15. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième mercredi du mois de mai à 18 heures au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège social à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2005;
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2006.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1. Monsieur André Godinas, précité, neuf cents actions	900
2. Monsieur Bruno Gueibe, précité, cent actions	100
Total: mille actions	1.000

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution s'élève approximativement à 1.500,- EUR (mille cinq cents euros).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
 - a. Monsieur André Godinas, précité, ingénieur civil, né à Comblain-au-Pont le 3 mai 1950, demeurant au 9, rue des Grands Champs, B-4181 Hamoir;
 - b. Monsieur Bruno Gueibe, précité, employé privé, né à Libramont le 13 juin 1950, demeurant au 64, rue du Village, B-6800 Libramont;
 - c. Mademoiselle Sophie Delcoigne, employée privée, née à Charleroi le 25 novembre 1979, demeurant au 5, La Besace, B-6852 Our.
- 3.- Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes: Monsieur Jean-Michel Dangis, employé privé, né à Longlier le 19 novembre 1962, demeurant au 41/1 Chaussée de Namur, B-6840 Neufchâteau.
- 4.- Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2009.
- 5.- Le siège social est fixé à L-8372 Hobscheid, 23A, Grand-rue.
- 6.- Sont nommés aux fonctions d'administrateur délégué Messieurs Godinas et Gueibe, précités.

Le notaire instrumentant a rendu les comparants attentifs au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celui-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite en langue du pays aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Godinas, B. Gueibe, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2005, vol. 150S, fol. 22, case 8. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 13 octobre 2005.

P. Bettingen.

(090846.3/202/127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2005.

AMECO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7759 Roost/Bissen, 1, route de Bissen.

R. C. Luxembourg B 11.671.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 21 octobre 2005, réf. LSO-BJ04919, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 21 octobre 2005.

Pour AMECO, S.à r.l.

FIDUCIAIRE EVERALD - KLEIN, S.à r.l.

Signature

(093254.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2005.

KINGBERG IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 37.972.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue en date du 7 octobre 2005 que Mademoiselle Gabriele Schneider, directrice de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, a été cooptée en fonction d'administrateur en remplacement de Mademoiselle Martine Schaeffer, démissionnaire.

Luxembourg, le 7 octobre 2005.

Pour extrait conforme

Pour le conseil d'administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2005, réf. LSO-BJ03269. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092941.3/535/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2005.

POSADA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R. C. Luxembourg B 74.324.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2005, réf. LSO-BJ05585, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(093346.3/1137/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2005.

POSADA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R. C. Luxembourg B 74.324.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2005, réf. LSO-BJ05587, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(093344.3/1137/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2005.

IKM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.
R. C. Luxembourg B 111.156.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le vingt-neuf septembre.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

Ont comparu:

1.- La société CARDALE OVERSEAS INC., ayant son siège social à Tortola, P.O. Box 3175, Road Town (Iles Vierges Britanniques), ici représentée par Madame Gaby Trierweiler, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 22 juin 2004, laquelle a été déposée au rang des minutes du notaire soussigné en vertu d'un acte de dépôt reçu en date du 13 août 2004.

2.- La société KELWOOD INVESTMENTS LTD, ayant son siège social à Tortola, P.O. Box 3175, Road Town (Iles Vierges Britanniques), ici représentée par Madame Regina Rocha Melanda, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 22 juin 2004, laquelle a été déposée au rang des minutes du notaire soussigné en vertu d'un acte de dépôt reçu en date du 13 août 2004.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}.- Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de IKM S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, ou dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

La décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées. La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations mobilières, immobilières, financières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Dans l'exercice de toutes ses activités, la société pourra également, par simple décision du conseil d'administration, établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs, aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.

Titre II.- Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix du propriétaire.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Titre III.- Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

Art. 7. Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV.- Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Titre V.- Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième vendredi du mois de juin, à 11.00 heures, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

S'il existe des titres faisant l'objet d'usufruit, le droit de vote appartient tantôt à l'usufruitier, tantôt au nu-propriétaire, selon que la délibération est de nature à porter atteinte au droit de l'usufruitier ou du nu-propriétaire.

Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII.- Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et les modifications ultérieures.

Dispositions transitoires

1) Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 2006.

2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2007.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

1) La société CARDALE OVERSEAS INC., préqualifiée, cent cinquante-cinq actions	155
2) La société KELWOOD INVESTMENTS LTD, préqualifiée, cent cinquante-cinq actions	155
Total: trois cent dix actions	310

Toutes les actions ont été libérées à raison de cent pour cent (100%) par un versement en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille cinq cents (EUR 1.500,-).

Assemblée générale extraordinaire

Les actionnaires sus-indiqués, représentant l'intégralité du capital souscrit ont immédiatement procédé à la tenue d'une assemblée générale extraordinaire.

Après avoir vérifié qu'elle était régulièrement constituée, cette assemblée a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui de commissaire aux comptes à un (1).

Deuxième résolution

Sont nommés administrateurs:

- a) La société TASWELL INVESTMENTS LTD, ayant son siège social à Tortola, P.O. Box 3175, Road Town (British Virgin Islands), inscrite au Registre de Commerce des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 140.878;
- b) La société CARDALE OVERSEAS INC., ayant son siège social à Tortola, P.O. Box 3175, Road Town (British Virgin Islands), inscrite au Registre de Commerce des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 137.942;
- c) La société KELWOOD INVESTMENTS LTD, ayant son siège social à Tortola, P.O. Box 3175, Road Town (British Virgin Islands), inscrite au Registre de Commerce des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 137.958.

Le mandat des administrateurs prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2011.

Troisième résolution

A été nommée commissaire aux comptes:

La société à responsabilité limitée FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING, S.à r.l., avec siège social à L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 39.261.

Le mandat du commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2011.

Quatrième résolution

Le siège social est établi à L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires des comparantes, celles-ci ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. Trierweiler, R. Rocha Melanda, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 4 octobre 2005, vol. 433, fol. 54, case 6. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 12 octobre 2005.

A. Weber.

(091075.3/236/149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2005.

PHISOLINA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 40.391.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue en date du 7 octobre 2005 que Mademoiselle Daniele Martin, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve, a été cooptée en fonction d'administrateur en remplacement de Mademoiselle Martine Schaeffer, démissionnaire.

Luxembourg, le 7 octobre 2005.

Pour extrait conforme

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2005, réf. LSO-BJ05301. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092943.3/535/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2005.

FAST INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R. C. Luxembourg B 66.179.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 2005, réf. LSO-BJ05967, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2005.

Signature.

(093285.3/727/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2005.

14120

APANAGE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 31.437.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille cinq, le vingt-trois septembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A., R.C.S. Luxembourg B 5.524, une société avec siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,
ici représentée par Monsieur Pierre Van Halteren, employé privé, avec adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,
en vertu d'une procuration donnée le 22 septembre 2005.

Laquelle procuration après avoir été signée par le mandataire et le notaire instrumentaire restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante a, par son mandataire, prié le notaire d'acter que:

- La société anonyme APANAGE S.A., R.C.S. Luxembourg B 31.437, dénommée ci-après «la Société», fut constituée suivant acte reçu par Maître Jacqueline Hansen-Peffer, alors notaire de résidence à Capellen, en date du 13 juillet 1989, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 7 du 8 janvier 1990.

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Rambrouch, en date du 15 mars 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 532 du 12 juillet 1999.

- Le capital social est actuellement fixé à cent vingt mille dollars US (USD 120.000,-), représenté par mille deux cents (1.200) actions d'une valeur nominale de cent dollars US (USD 100,-) chacune, entièrement souscrites et intégralement libérées.

- La comparante s'est rendue successivement propriétaire de la totalité des actions de la Société.

- La comparante approuve les comptes annuels établis au 30 juin 2004 et au 30 juin 2005.

- Par la présente la comparante en tant qu'actionnaire unique prononce la dissolution de la Société avec effet immédiat.

- La comparante déclare qu'elle a pleine connaissance des statuts de la Société et qu'elle connaît parfaitement la situation financière de la Société.

- La comparante affirme en sa qualité de liquidateur de la Société que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de ladite Société a été payé ou provisionné, que l'actionnaire unique est investie de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

- L'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leurs mandats jusqu'à ce jour.

- Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Sur ce, le mandataire de la comparante a présenté au notaire deux certificats d'actions au porteur numéros 4 et 5 lesquels ont immédiatement été lacérés.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société APANAGE S.A.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Van Halteren, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2005, vol. 149S, fol. 94, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2005.

A. Schwachtgen.

(091257.3/230/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2005.

FINTECO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 59.611.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue en date du 7 octobre 2005 que Mademoiselle Daniele Martin, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve, a été cooptée en fonction d'administrateur en remplacement de Mademoiselle Martine Schaeffer, démissionnaire.

14121

Luxembourg, le 7 octobre 2005.
Pour extrait conforme
Pour le Conseil d'Administration
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2005, réf. LSO-BJ04949. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092945.3/535/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2005.

ADRIA S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1219 Luxembourg, 10, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 92.280.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 7 octobre 2005 que Mademoiselle Daniele Martin, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve, a été nommée nouveau liquidateur pour terminer le mandat de Mademoiselle Martine Schaeffer, démissionnaire.

Luxembourg, le 7 octobre 2005.
Pour extrait conforme
Pour le Conseil d'Administration
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2005, réf. LSO-BJ04956. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092951.3/535/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2005.

**ECCICA S.A., Société Anonyme,
(anc. CANDILORE S.A.).**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 64.089.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue en date du 7 octobre 2005 que Mademoiselle Daniele Martin, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve, a été cooptée en fonction d'administrateur en remplacement de Mademoiselle Martine Schaeffer, démissionnaire.

Luxembourg, le 7 octobre 2005.
Pour extrait conforme
Pour le Conseil d'Administration
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2005, réf. LSO-BJ04958. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092956.3/535/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2005.

BIGOLINO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 65.140.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue en date du 7 octobre 2005 que Mademoiselle Daniele Martin, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve, a été cooptée en fonction d'administrateur en remplacement de Mademoiselle Martine Schaeffer, démissionnaire.

Luxembourg, le 7 octobre 2005.
Pour extrait conforme
Pour le Conseil d'Administration
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2005, réf. LSO-BJ03542. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092975.3/535/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2005.

14122

JANDIA WESTERLAND HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 13.367.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue en date du 7 octobre 2005 que Mademoiselle Daniele Martin, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve, a été cooptée en fonction d'administrateur en remplacement de Mademoiselle Martine Schaeffer, démissionnaire.

Luxembourg, le 7 octobre 2005.

Pour extrait conforme

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2005, réf. LSO-BJ03819. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092976.3/535/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2005.

SOLTER INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 106.240.

In the year two thousand and five, on the seventh day of October.

Before us, Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of SOLTER INVESTMENTS S.A., a company limited by shares having its registered office at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 106.240 incorporated by deed of the undersigned notary, on the 24th day of January 2005, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et des Associations number 571 of the 14th of June 2005, last modified by a deed of M^e Jean Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg), acting in replacement of the undersigned notary, dated 15 March 2005, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations number 914 of the 20th of September 2005.

The meeting was opened by Mr Bertrand Moupfouma, attorney at law, residing professionally at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, being in the chair, who appointed as secretary Mr Yann Hilpert, attorney at law, residing professionally at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs Raffaella Quarato, attorney-at law, residing professionally at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

1.- Acknowledgement of the resignation of Mr Luis Garcia-Izquierdo Ruiz from his office as director of the Company with effect as of 1 April 2005.

2.- Acknowledgement of the resignation of Mr Stéphane Hadet from his office as director of the Company with effect as of the date of the next general meeting of shareholders proceeding with his replacement.

3.- Appointment of Mr Francisco Carbonell Torres as director of the Company in replacement of Mr Stéphane Hadet.

4.- Full restatement of the Company's articles of association and in particular:

- Introduction of restrictions of the transfer of shares;
 - Amendment of the voting rules at the meetings of the Company's shareholders;
 - Amendment of the voting rules at the meetings of the board of directors;
 - Modification of the powers conferred to the board of directors;
 - Introduction of reserved matters for the board of directors;
 - Introduction of reserved matters for the general meeting of the Company's shareholders.
- 5.- Miscellaneous.

II. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders, and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, after having been signed by shareholders and the proxies of the represented shareholders, has been controlled and signed by the board of meeting.

The proxies of the represented shareholders, if any, initialled ne varietur by the appearing parties, will remain annexed to the present deed.

III. That the present meeting, representing hundred per cent of the corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, takes unanimously the following resolution:

First resolution

The meeting of shareholders decides to acknowledge the resignation of Mr Luis Garcia-Izquierdo Ruiz from his office as director of the Company from 1st April 2005.

Second resolution

The meeting of shareholders decides to acknowledge the resignation of Mr Stéphane Hadet from his office as director of the Company as of the date of the present minutes and to appoint in his stead, with immediate effect, Mr Francisco Carbonell Torres, born on 1st July 1952 in Maracay, Venezuela, residing in calle Begonia 98 2 C, Alcobendas, Madrid, Spain. The term of his office shall expire after the annual meeting of shareholders of the year 2010.

Third resolution

The meeting of shareholders decides to authorize and approve the full restatement of the articles of association of the Company, which, from now on, will read as follows:

«Art. 1. Form, Name

There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued in compliance with the requirements of the present Articles of Association a Company in the form of a société anonyme, under the name of SOLTER INVESTMENTS S.A.

Art. 2. Duration

The Company is established for an unlimited duration. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of as prescribed in Article 15 hereof.

Art. 3. Object

The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

The Company may borrow in any form and proceed to the issue of bonds, debentures as well as any other debt instruments.

In a general manner it may grant, directly or indirectly, assistance to affiliated or group companies, take any controlling and/or supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.

The Company is a corporate taxpayer subject to common tax law and does not fall within the scope of the law on holding companies of 31st July 1929.

Art. 4. Registered office

The registered office of the Company is established in Luxembourg City. The registered office may be transferred within the Grand Duchy of Luxembourg by decision of the Board of Directors. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Directors.

Art. 5. Capital - Shares and share certificates

5.1. Capital

The subscribed capital of the Company is set at eight hundred four thousand four hundred and fifty Euro (EUR 804,450.-) divided into thirty two thousand one hundred and seventy eight (32,178) class A shares, all with a par value of twenty five Euro (EUR 25.-).

5.2. Shares

The shares shall be in registered form.

The Company shall consider the person in whose name the shares are registered in the register of Shareholders as the full owner of such shares.

Certificates stating such inscription shall be delivered to the Shareholder. Transfer of registered shares shall be effected by a declaration of transfer inscribed in the register of Shareholders, dated and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore.

5.3. Restrictions on shares transfer

None of the Shareholders shall transfer or acquire shares in the Company throughout the life of the Investment, except according to the rules set out in a Shareholders' Agreement, as it may exist among the Company's shareholders, namely throughout:

5.3.1. The exercise of call option rights:

Each Shareholder grants to the remaining Shareholders, and the remaining Shareholders accept, a call option right over all, but not part, of the shares of the former in the Company, as follows:

The call option right shall only be exercisable in the event that the grantor has suffered a change of control defined in Section 4 of the Spanish «Ley del Mercado de Valores» - construed as if references to individuals («personas físicas») in paragraph 1 therein included legal entities; or

There is an acquisition of control over any of the Shareholders according to the criteria set out in Chapter III of Commission notice on the concept of concentration under Council Regulation (EEC) N° 4064/89 on the control of concentrations between undertakings (as Published in the Official Journal of the European Communities OJ C 66 of 2nd of March 1998).

Exercise of the call option right shall give rise to the acquisition of all of the shares of the grantor in the Company at their respective par values («valores nominales»).

Any Shareholder willing to the exercise its call option right must serve written notice to all of the remaining Parties, stating the intended date of transfer of the shares.

In the event that several Shareholders are willing to exercise their call option rights, the shares of the grantor will be allotted pro rata to their respective stakes in the Company.

The transfer of Company shares resulting from the exercise of the call option rights, and the payment in cash of the price shall be formalised before a notary public on the date specified by each Shareholder in a written notice served to all remaining shareholders and M&B CAPITAL ADISERS SOCIEDAD DE VALORES S.A., stating the intended date of transfer of the shares.

Should the exercise of the proportional call option rights entail any legal implications from a securities' market and/or merger control standpoint, the transferring and acquiring Shareholders shall take all legally necessary actions in this respect, including if applicable and without limitation, the launching of public offers and the filing of a notification of a concentration with the relevant competition authorities.

5.3.2. Transferring shares in the Company to a Subsidiary:

Any Shareholder may transfer at any time, all (but not only part) of its Shares in the Company to a Subsidiary provided the following terms and conditions are fully met and complied with:

The transferor shall serve notice in writing on the other Parties at least 30 business days in advance of the date of the intended transfer.

Upon the shares being transferred, the Subsidiary shall become a Party to the Shareholders Agreement and execute a copy of the Shareholders' Agreement in subrogation of the transferor.

The transferor shall be bound to repurchase the transferred shares from the Subsidiary before the latter ceases to fall within the scope of the definition of Subsidiary.

5.3.3. Any other transaction unanimously and previously consented to in writing by all the Parties to a Shareholders Agreement as it may exist from time to time among the Company's Shareholders.

None of the Shareholders shall pledge, place charges on or otherwise encumber (or agree or commit to any of the foregoing) any of its present or future shares in the Company, or to grant any options (other than the call option rights referred to in article 5.3.1. above) or transfer the right to acquire shares in the Company.

Art. 6. Meetings of Shareholders - General

6.1. General meetings of Shareholders of the Company shall require the attendance of Shareholders representing at least 98% of the Company's share capital in order to validly pass any resolutions. This rule shall apply irrespective of whether the general Shareholders' meeting is being held on first, second or subsequent calls.

6.2. The general meeting of Shareholders shall have the widest powers to adopt or ratify any action relating to the Company. In particular, the general meetings of Shareholders shall have competence in all matters where the Board of Directors, in its sole discretion, desires the formal approval of the general meeting of Shareholders.

6.3. General meetings of Shareholders of the Company shall be chaired, insofar as possible, by the Chairman of the Board of Directors. The Secretary to the Board of Directors shall also act, insofar as possible, as secretary in General Shareholders Meetings of the Company.

6.4. The time and manner required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of Shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

6.5. Each ordinary share held by the Shareholders of the Company is entitled to one vote. Ordinary shares held by Transferees other than those who have become Transferees as authorized by the provisions of the Company's Articles of Association, shall not be entitled to voting rights. A Shareholder may act at any meeting of Shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by fax or telegram or telex.

6.6. Resolutions dealing with or related to Reserved Matters of the general meeting of Shareholders, as defined in Article 12.1. of the present Articles of Association shall require the vote in favour of each and all of the Shareholders of the Company.

6.7. Resolutions dealing with or related to (i) the Investment or the Divestment, or (ii) the appointment, re-election or removal of Directors of RETOS CARTERA S.A. or of any other company with which the former shall or may merge in the future; shall require the prior issue of a written report by the Adviser in favour of the passing of such resolution.

6.8. Except as otherwise required by law or the present Articles of Association, resolutions at a meeting of Shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

6.9. The Board of Directors may determine all other conditions that must be fulfilled by Shareholders for them to take part in any meeting of Shareholders.

6.10. If all of the Shareholders are present or represented at a meeting of Shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 7. Board of Directors

7.1. The Company shall be managed by a Board of Directors composed of three members who need not be Shareholders of the Company.

7.2. The Directors shall be appointed at the annual general Shareholders' meeting for a period of six years and shall hold office until their successors are elected.

7.3. A Director may be removed with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the Shareholders.

7.4. In the event of one or more vacancies on the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors must appoint within thirty business days one or more successors to fill such vacancies until the next meeting of Shareholders.

7.5. The members of the Board of Directors shall not be compensated for their services as Director, unless otherwise resolved by the general meeting of Shareholders. The Company shall reimburse the Directors for reasonable expenses incurred in the carrying out of their office, including reasonable travel and living expenses incurred for attending meetings on the Board.

7.6. The Board of Directors shall be chaired by a Chairman.

Art. 8. Procedures of meeting of the Board

8.1. The Board of Directors shall choose from among its members a chairman. It shall also choose a secretary, who need not be a Director and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the Board of Directors and of the Shareholders.

8.2. The chairman shall preside at all meetings of Shareholders and the Board of Directors, but in his absence the Shareholders or the Board of Directors may appoint another chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

8.3. Board meetings shall take place at the registered offices of the Company unless otherwise unanimously agreed by all of the Directors, or unless the Chairman decides otherwise.

8.4. Board meetings shall be convened by the Chairman (i) when he deems appropriate; or (ii) upon request made by all of the remaining Directors. Every meeting shall, unless otherwise agreed by all of the Directors, be preceded by an agenda; each of the Directors being entitled to include in the agenda any matter he may deem necessary or convenient. Directors may delegate their vote in writing to any other Director of the Company.

8.5. In all other respects, Board meetings shall be convened in the manner established by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

8.6. Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by fax, or telegram or telex another Director as his proxy. The use of video conferencing equipment and conference call shall be allowed and the Directors using this technology shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by phone. After deliberation, votes may also be cast in writing or by fax or telegram or telex or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

8.7. Meetings of the Board of Directors of the Company shall require the attendance of at least two thirds of the Directors in order to validly pass any resolutions.

8.8. In the event that any Director or officer of the Company may have any adverse personal interest in any transaction of the Company, such Director or officer shall make known to the Board of Directors such personal interest and shall not consider, or vote on such transaction, and such Directors', or officers' interest therein shall be reported by the Board of Directors to the next succeeding meeting of Shareholders subject to the responsibility of the Board of Directors.

8.9. Resolutions in writing signed by all the members of the Board of Directors shall have the same effect as if as resolutions taken during a Board of Directors' meeting.

8.10. The discussions of the Board of Directors shall be conducted in the English language.

Art. 9. Minutes of meetings of the Board

9.1. The resolutions of the Board of Directors shall be recorded in the minutes, to be signed by the chairman (or in his absence by the chairman pro tempore who presided at such meeting) and the secretary, or by a notary public, and recorded in the corporate book.

9.2. Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two Directors.

Art. 10. Powers of the Board

10.1. The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law or by the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

10.2. Under no circumstances shall the Board of Directors delegate or vest faculties on one or several managing Directors or executive committees.

10.3. Notwithstanding the above, the Board of Directors may grant joint or several powers of attorney in favour of one or more individuals or companies, which need not be Shareholders of the Company, for the execution of certain acts defined by and agreed beforehand by the Board of Directors. The granting of such powers of attorney shall require the consensus among all Directors and, in any event, the powers so granted shall be expressly defined within a formal power of attorney and shall be valid for a maximum period of 6 months after the date of signature.

10.4. Resolutions dealing with or related to Reserved Matters as defined in Article 13.2. of the present Articles of Association shall require the vote in favour of each and all of the Directors of the Company.

10.5. Resolutions dealing with the appointment, re-election or removal of any Director or member of the Board of Directors of the Spanish company RETOS CARTERA S.A. («RETOS») and any other entity with which shall or may merge in the future shall require a unanimous vote of the Directors present at such meeting.

10.6. Resolutions dealing with or related to (i) the Investment or the Divestment, or (ii) the appointment, re-election or removal of Directors of RETOS CARTERA S.A. or of any other company with which the former shall or may merge in the future; shall require the prior issue of a written report by the Adviser in favour of the passing of such resolution.

10.7. In all other respects, the laws of the Grand Duchy of Luxembourg shall govern the passing of resolutions at meetings of the Board of Directors of the Company.

Art. 11. Binding signature

The Company will be bound by the signature of those Directors of the Company to whom such signatory power shall have been granted by the Board of Directors for the execution of certain acts defined by and agreed beforehand by the Board of Directors, as set out in Article 10.4. of these Articles of Association.

Art. 12. Reserved Matters

12.1. Reserved Matters of the general meeting of Shareholders:

Decisions relating to the following Reserved Matters are to be taken by the Shareholders of the Company, as the case may be, in accordance with the specific rules of quorum and majority provided for in the present Articles of Association:

- The amendment of the Company's bylaws;
- The increase or reduction of the Company's share capital;
- The transformation, merger, spin-off, dissolution or liquidation of the Company;
- The remuneration of the Directors of the Company;
- The appointment, re-election and removal of auditors of the Company;
- The passing of annual accounts, the allocation of results for a financial year and the distribution of dividends of the Company;
- Ratification of the Issuance by the Company of convertible and non-convertible bonds;
- The exclusion of preferential subscription rights and the entry of third parties in the share capital of the Company;
- The initiation and declaration of insolvency proceedings and bankruptcy.

12.2. Reserved Matters of the Board of Directors:

Decisions relating to the following Reserved Matters are to be taken by the Directors of the Company, as the case may be, in accordance with the specific rules of quorum and majority provided for in the present Articles of Association:

- The incorporation of subsidiaries or the creation of branches of the Company;
- The granting of any powers of attorney to represent the Company;
- Issuance by the Company of convertible and non-convertible bonds, subscription rights, warrants, promissory notes or other analogous rights, securities or debentures of any kind;
- The creation of stock option plans over shares or quotas as well as any other instrument of remuneration whose underlying assets are shares of the Company;
- The entering into any loan or financial arrangements where the Company acts as a lender, debtor or guarantor;
- The proposition to the Shareholders of the Company of the passing of annual accounts, the allocation of results for a financial year and the distribution of dividends of the Company;
- The transfer by any means of any assets of the Company, including in particular and without limitation, the transfer of securities;
- The initiation and declaration of insolvency proceedings and bankruptcy.

Art. 13. Statutory auditor

The operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors as foreseen by law who need not to be Shareholder. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the Board of auditors. The statutory auditors shall be appointed by the annual general meeting of Shareholders for a period ending at the date of the next annual general meeting of Shareholders.

Art. 14. Appropriation of profits

14.1. Legal reserve

From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such surplus reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

14.2. Dividends

The general meeting of Shareholders, upon recommendation of the Board of Directors, shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and may declare from time to time ordinary dividends without ever exceeding the amounts proposed by the Board of Directors.

Interim dividends may be distributed, subject to the conditions laid down by law, upon decision of the Board of Directors and report by the statutory auditors.

Art. 15. Dissolution and liquidation

In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators named by the meeting of Shareholders affecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Art. 16. Governing law

All matters not governed by these Articles of Association shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on Commercial Companies as amended.

Art. 17. Annual general meeting of Shareholders

The annual general meeting of Shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the third Monday of the month of May, at 10 a.m.

If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the Board of Directors, exceptional circumstances so require.

Other meetings of Shareholders, ordinary and extraordinary, may be held at such place and time as may be specified in the respective notice of meetings. They may be held at the registered office or in any other place.

Art. 18. Accounting year

The accounting year of the Company shall begin on the first day of January and shall terminate on the last day of December of each year.»

There being no further business, the meeting is closed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately two thousand three hundred Euro (EUR 2,300.-).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le sept octobre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme SOLTER INVESTMENT S.A., avec siège social au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 24 janvier 2005, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro 106.240, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Association C Numéro 571 du 14 juin 2005, les statuts ayant été modifiés par un acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement du notaire soussigné, en date du 15 mars 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Association C Numéro 914 du 20 septembre 2005.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Bertrand Moupfouma, avocat, demeurant professionnellement au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Monsieur Yann Hilpert, avocat, demeurant professionnellement au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Raffaella Quarato, avocat, demeurant professionnellement au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1) Prise de connaissance de la démission de M. Luis Garcia Izquierdo Ruiz de son mandat d'administrateur de la Société avec effet au 1^{er} avril 2005;

2) Prise de connaissance de la démission de M. Stéphane Hadet avec effet à la date de la prochaine assemblée générale des actionnaires procédant à son remplacement.

3) Nomination de M. Francisco Carbonell Torres en tant qu'administrateur de la Société en remplacement de M. Hadet.

4) Refonte totale des statuts de la Société et en particulier:

- Introduction de restriction aux transferts d'actions;
- Modification des règles de vote aux assemblées des actionnaires de la société;
- Modification des règles de vote au conseil d'administration;
- Modification des pouvoirs conférés au conseil d'administration;
- Introduction des questions réservées au Conseil d'administration;
- Introduction des questions réservées à l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

5) Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'il détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres de bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. Que la présente assemblée, réunissant cent pour cent du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de prendre acte de la démission de M. Luis Garcia Izquierdo Ruiz de ses fonctions d'administrateur de la Société avec effet au 1^{er} avril 2005.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de prendre acte de la démission de M. Stéphane Hadet de ses fonctions d'administrateur à compter de la date des présentes résolutions et de nommer en remplacement, avec effet immédiat, aux fonctions d'administrateur de la Société, M. Francisco Carbonell Torres, né le 1^{er} juillet 1952 à Maracai, Vénézuéla, résidant calle Begonia 98 2 C, Alcobendas, Madrid, Espagne. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale de 2010.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'autoriser et d'approuver la refonte complète des statuts de la Société afin de leur donner la teneur suivante:

«Art. 1^{er}. Forme, Dénomination

Il est formé, entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendront dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de SOLTER INVESTMENTS S.A.

Art. 2. Durée

La Société est constituée pour une durée illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment en vertu d'une décision des actionnaires, dans les formes requises pour les modifications des statuts, telles que décrites à l'Article 15 ci-après.

Art. 3. Objet

L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations, de reconnaissances de dettes ainsi que tout autre instruments de dettes.

D'une façon générale, elle peut accorder une assistance directe ou indirecte aux sociétés affiliées ou aux sociétés du groupe, prendre toutes mesures de contrôle et/ou de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

La Société est assujettie à l'imposition de droit commun et n'entre donc pas dans la sphère de la loi sur les sociétés holding du 31 juillet 1929.

Art. 4. Siège social

Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-ville. Le siège social pourra être transféré à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg par décision du conseil d'administration. Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision du conseil d'administration.

Art. 5. Capital - Actions et certificats d'actions**5.1. Capital**

Le capital souscrit de la Société est fixé à huit cent quatre mille quatre cent cinquante euros (EUR 804.450,-) divisé en trente deux mille cent soixante-dix-huit (32.178) actions de catégorie A ayant chacune une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-).

5.2. Actions

Les actions seront nominatives.

La Société reconnaît les personnes au nom desquelles les actions sont enregistrées dans le registre des actionnaires comme les pleins propriétaires de ces actions.

Des certificats d'inscription nominatifs seront délivrés aux actionnaires. La cession d'actions nominatives devra être effectuée par une déclaration de cession inscrite au registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par toute personne dûment mandatée à cet effet.

5.3. Restrictions au transfert d'actions

Pendant toute la durée de l'Investissement, aucun actionnaire n'est autorisé à céder ou acquérir les actions de la Société, sauf dans les conditions que pourrait prévoir un Pacte conclu entre les Actionnaires de la Société, notamment:

5.3.1. Exercice d'une option d'achat:

Chaque actionnaire confère à l'ensemble des actionnaires restants, lesquels acceptent, une option d'achat portant sur la totalité et non une partie seulement des actions de la Société détenues par cet actionnaire, dans les conditions ci-après:

L'option d'achat ne peut être exercée que dans l'hypothèse où l'actionnaire qui l'accorde est sujet à un changement de contrôle tel que défini à la section 4 de la loi espagnole «Ley del Mercado de Valores» interprétée de manière à inclure les personnes morales dans le champs des personnes physiques («personas físicas») auxquelles se réfère le paragraphe 1; ou

L'un des actionnaires est sujet à une acquisition de contrôle répondant aux conditions du Chapitre III du Règlement (CEE) n° 4064/89 du Conseil, relatif au contrôle des opérations de concentration entre entreprises (publié dans le Journal Officiel des Communautés Européennes OJC 66 du 22 mars 1998).

L'exercice du droit d'option donne lieu à l'acquisition de la totalité des actions de la Société proposées par le vendeur à leur valeur nominale («valores nominales»).

Tout actionnaire désirant lever l'option doit notifier son intention à l'ensemble des Parties, en indiquant la date prévue pour le transfert d'actions.

Dans l'hypothèse où plusieurs actionnaires souhaitent lever l'option, les actions qui en sont l'objet seront allouées à proportion de la participation détenue par les actionnaires intéressés dans la Société.

Le transfert d'actions de la Société résultant de l'exercice d'une option d'achat ainsi que le paiement en numéraire des actions transférées seront formalisés devant un notaire. L'acte sera dressé à la date mentionnée dans la lettre de notification que chacun des actionnaires intéressés aura envoyée à l'ensemble des autres actionnaires ainsi qu'à M&B CAPITAL ADVISERS SOCIEDAD DE VALORES S.A.; indiquant la date de transfert des actions.

Dans le cas où l'exercice proportionnel de l'option d'achat serait contraire à une quelconque réglementation d'un marché boursier ou à une réglementation du contrôle des concentrations les actionnaires qui transfèrent et acquièrent

les actions doivent prendre toute mesure qui s'impose; y compris mais pas seulement, le lancement d'offres publiques et la notification auprès des autorités compétentes d'une opération susceptible de constituer une concentration.

5.3.2. Transfert d'actions de la Société à une Filiale:

Tout actionnaire a le droit de transférer, à tout moment, la totalité et non une partie seulement des actions qu'il possède dans la Société en respectant les conditions ci-après:

Le cédant doit notifier son intention par écrit aux autres Parties au moins 30 jours avant la date prévue pour le transfert d'actions;

Une fois les actions transférées, la Filiale devient partie et signataire au Pacte d'Actionnaires et est subrogée dans les droits et actions du cédant;

Le cédant a l'obligation de racheter les actions cédées à la Filiale avant que cette dernière ne perde sa qualité de Filiale.

5.3.3. Toute transaction unanimement et préalablement consentie par écrit entre l'ensemble des Parties au Pacte d'Actionnaires tel que ce dernier est susceptible d'exister, à tout moment, entre les actionnaires de la Société.

Aucun des actionnaires n'a le droit de gager ou de donner en garantie d'une quelconque manière les actions qu'il détient ou viendrait à détenir dans la Société (ni même de passer un accord en ce sens) ni même de consentir une quelconque option (autre que l'option d'achat prévue à l'article 5.3.1. ci-dessus) ou de transférer le droit d'acquérir les actions de la Société.

Art. 6. Assemblée générale des actionnaires - Général

6.1. Toute résolution de l'assemblée générale des actionnaires de la Société ne sera valablement prise que si les actionnaires représentant au moins 98% du capital de la Société sont présents ou représentés. Ce quorum de présence est exigé que l'assemblée générale des actionnaires soit réunie sur première convocation, deuxième convocation ou sur convocation subséquente.

6.2. L'assemblée générale des actionnaires dispose des pouvoirs les plus étendus pour prendre ou ratifier toute action ou décision concernant la Société. En particulier, l'assemblée générale des actionnaires est compétente pour toute matière que le conseil d'administration décide discrétionnairement de soumettre à son approbation formelle.

6.3. Dans la mesure du possible, les assemblées générales des actionnaires seront présidées par le Président du conseil d'administration. Dans la mesure du possible, le Secrétaire du conseil d'administration agit également en qualité de secrétaire de l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

6.4. Le quorum et le temps requis par la loi sont applicables aux convocations et à la tenue des assemblées des actionnaires de la Société, sauf autrement prévu par les présents statuts.

6.5. Chaque action ordinaire donne droit à une voix. Les actions ordinaires détenues par des cessionnaires, autres ceux qui le sont devenus en vertu des dispositions des présents statuts, ne confèrent aucun droit de vote. Un actionnaire peut agir à toute assemblée des actionnaires en désignant une autre personne comme mandataire, par écrit, par fax, par télégramme ou par télex.

6.6. Les résolutions portant sur l'un quelconque des Domaines Réservés de l'assemblée générale des actionnaires, définis à l'article 12.1. des présents statuts, requièrent le vote unanime de l'ensemble des actionnaires de la Société.

6.7. Toute résolution portant sur (i) l'investissement ou (ii) la nomination, la ré-élection ou la révocation des administrateurs de RETOS CARTERA S.A. ou de toute autre société avec laquelle cette dernière a fusionné ou est susceptible de fusionner dans le futur, ne peut être prise que sur rapport favorable émis préalablement par le Conseiller («Adviser»).

6.8. Sauf stipulations contraires de la loi, les décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires dûment convoquée seront prises à la majorité simple des présents et votants.

6.9. Le conseil d'administration pourra déterminer toutes les autres conditions qui devront être remplies par les actionnaires pour pouvoir participer aux assemblées.

6.10. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation ni publication préalable.

Art. 7. Conseil d'administration

7.1. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

7.2. Les administrateurs seront désignés lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période de six ans au maximum et resteront en fonction jusqu'à l'élection de leurs successeurs.

7.3. Un administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif et remplacé à n'importe quel moment sur décision adoptée par les actionnaires.

7.4. En cas de vacance d'un ou plusieurs postes d'administrateur, pour cause de décès, retraite ou autre, les administrateurs restants doivent désigner dans les trente jours ouvrables suivants, un ou plusieurs successeurs pour palier ces postes vacants, jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

7.5. Les membres du conseil d'administration ne seront pas rémunérés pour leurs services en tant qu'administrateur, sauf s'il en est décidé autrement par l'assemblée générale des actionnaires. La Société pourra rembourser aux administrateurs les dépenses raisonnables survenues lors de l'exécution de leur mandat, y compris les dépenses raisonnables de voyage et de logement survenues lors de la participation à des réunions du conseil d'administration.

7.6. Le conseil d'administration sera présidé par un président.

Art. 8. Modalités de réunion du conseil d'administration

8.1. Le conseil d'administration pourra choisir parmi ses membres, un président et un vice-président. Il pourra aussi choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur, et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales.

8.2. Le président préside toutes les assemblées des actionnaires et les réunions du conseil d'administration, mais en son absence, les actionnaires ou le conseil d'administration pourront nommer un autre président pro tempore par vote à la majorité des présents à ces assemblées ou ces réunions du conseil d'administration.

8.3. Les réunions du conseil d'administration se tiennent au siège social de la Société sauf si les administrateurs à l'unanimité ou le président du conseil d'administration seul n'en décident autrement.

8.4. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président (i) lorsque ce dernier l'estime nécessaire ou (ii) lorsque l'ensemble des autres administrateurs l'ont requis de le faire. Un ordre du jour doit être circulé avant le début de chaque réunion; chacun des administrateurs pourra mettre à l'ordre du jour toute décision qu'il estime nécessaire. Les administrateurs pourront déléguer leur droit de vote à un autre administrateur de la Société par écrit.

8.5. Dans tous les autres cas, le conseil d'administration est convoqué dans les conditions prévues par la loi.

8.6. Chaque administrateur peut agir à toute réunion du conseil d'administration en nommant un autre administrateur, par écrit, par fax, par télégramme ou par télex, comme son mandataire. L'utilisation d'équipement pour conférences vidéo et conférences téléphoniques est autorisée et les administrateurs utilisant ces technologies sont présumés être présents et seront autorisés à voter par vidéo ou par téléphone. Après délibération, les votes pourront aussi être exprimés par écrit, télécopie, télégramme, télex ou par téléphone, dans ce dernier cas le vote doit être confirmé par écrit.

8.7. Les résolutions du conseil d'administration ne peuvent être adoptées que si au moins deux tiers des administrateurs sont présents ou représentés.

8.8. Dans le cas où un administrateur ou fondé de pouvoir de la Société pourrait avoir un intérêt personnel opposé dans une transaction de la Société, cet administrateur ou fondé de pouvoir devra faire connaître au conseil d'administration son intérêt personnel et ne pourra délibérer ou voter une telle transaction, et le conseil d'administration devra rendre compte de l'intérêt de cet administrateur ou fondé de pouvoir, à la prochaine assemblée des actionnaires sous la responsabilité du conseil d'administration.

8.9. Les résolutions signées par tous les membres du conseil d'administration auront le même effet que celles prises lors d'une réunion du conseil d'administration.

8.10. Les débats du conseil d'administration seront tenus en langue anglaise.

Art. 9. Procès-verbaux des conseils d'administration

9.1. Les résolutions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signées par le président (ou en son absence par le président pro tempore qui a présidé cette réunion) et par le secrétaire, ou par un notaire et seront déposées dans les livres de la Société.

9.2. Les copies et extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, par le secrétaire ou par deux administrateurs.

Art. 10. Pouvoirs du conseil d'administration

10.1. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale, tombent sous la compétence du conseil d'administration.

10.2. Le conseil d'administration n'est pas autorisé, quelles que soient les circonstances, à déléguer l'un quelconque de ses pouvoirs à un administrateur-délégué ou à un comité exécutif.

10.3. Sans préjudice de ce qui précède, le conseil d'administration pourra conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes physiques ou morales, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires, pour l'exécution de certains actes préalablement déterminés et définis par le conseil d'administration. Les mandats spéciaux requièrent l'assentiment de l'ensemble des administrateurs et, dans tous les cas, ils doivent faire l'objet d'une définition expresse dans une procuration spécialement établie et valable pour une période maximale de six (6) mois suivant la date de signature de la procuration.

10.4. Les résolutions concernant les Matières Réservées définies à l'article 13.2. des présents statuts requièrent l'accord unanime de l'ensemble et de chacun des administrateurs de la Société.

10.5. Les résolutions concernant la nomination, la ré-élection ou le remplacement d'un administrateur ou d'un membre du conseil d'administration de la société de droit espagnol RETOS CARTERA S.A. («RETOS») ou de toute autre société avec laquelle elle serait susceptible de fusionner requièrent le vote unanime de l'ensemble des administrateurs présents ou représentés à ce conseil d'administration.

10.6. Les résolutions concernant de manière directe ou indirecte (i) l'Investissement ou le Désinvestissement, (ii) la nomination, la ré-élection ou le remplacement de l'un des administrateurs de RETOS CARTERA S.A. ou de toute autre entité avec laquelle cette dernière est susceptible de fusionner dans le futur requièrent l'établissement préalable d'un rapport écrit de la part du Conseiller en faveur de l'adoption d'une telle résolution.

10.7. Pour toute matière non expressément régie par les présents, les décisions seront prises conformément aux dispositions légales en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 11. Signature

La Société est engagée par la signature des Administrateurs auxquels un tel pouvoir de représentation a été conféré en conformité avec les dispositions de l'article 10.4. des présents Statuts, aux fins d'exécuter certains actes préalablement définis et autorisés par le Conseil d'Administration.

Art. 12. Matières réservées

12.1. Matière réservées à l'assemblée générale des actionnaires:

Les décisions concernant les Matières Réservées énumérées ci-après sont de la compétence des Actionnaires de la Société et doivent être prises, selon les cas, d'après les conditions particulières de quorum et de majorité précisés dans les présents statuts:

- Modification des statuts de la Société;
- Augmentation ou réduction du capital social;
- Transformation, fusion, «spin off», dissolution ou liquidation de la Société;
- Rémunération des administrateurs de la Société;
- Nomination, ré-élection ou remplacement du (des) commissaire(s) aux comptes de la Société;
- Approbation des comptes annuels, affectation des résultats de l'année financière écoulée et distribution de dividendes;
- Ratification de l'émission par la Société d'obligations, convertibles ou non convertibles;
- Exclusion des droits préférentiels de souscription et entrée de nouveaux actionnaires dans le capital social de la Société;
- Ouverture d'une procédure de faillite de banqueroute.

12.2. Matières Réservées au Conseil d'Administration

Les décisions concernant les Matières Réservées énumérées ci-après sont de la compétence du Conseil d'Administration de la Société et doivent être prises, selon les cas, d'après les conditions particulières de quorum et de majorité précisés dans les présents statuts:

- Constitution de filiales et création de succursales de la Société;
- Délégation de pouvoirs spéciaux aux fins de représenter la Société;
- Emission par la Société d'obligations convertibles ou non convertibles, souscription de droits, warrants, reconnaissances de dettes ou droits analogues, sûretés de tout sorte;
- Création d'un plan d'épargne actions sur les actions de la Société ou un quota d'actions, ou de tout autre instrument financier portant sur les actions de la Société;
- Conclusion d'un contrat de prêt ou de financement quelconque où la Société agit en qualité de prêteur, d'emprunteur ou de garant;
- Soumission aux Actionnaires des comptes annuels, de l'affectation des résultats de l'année financière écoulée et la distribution des dividendes de la Société;
- Transfert, par un quelconque moyen, d'un quelconque actif de la Société, y compris, en particulier, et sans limitation, le transfert de sûretés;
- Ouverture d'une procédure de faillite de banqueroute.

Art. 13. Commissaires aux comptes

Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, tel que prévu par la loi et qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. S'il y a plus d'un commissaire aux comptes, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil des commissaires aux comptes. Les commissaires aux comptes sont nommés par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période se terminant à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires.

Art. 14. Affectation des bénéfices

14.1. Réserve légale

Du bénéfice net annuel de la Société, cinq pour cent (5%) seront alloués à la réserve requise par la loi. Ces allocations cesseront d'être obligatoires dès que, et aussi longtemps que, cette réserve atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

14.2. Dividendes

L'assemblée générale des actionnaires, sur recommandation du conseil d'administration, déterminera de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net et pourra déclarer de temps à autre des dividendes ordinaires sans jamais excéder les montants proposés par le conseil d'administration. Des dividendes intermédiaires pourront être distribués, sous réserve des conditions prévues par la loi, sur décision du conseil d'administration et suivant rapport des commissaires aux comptes.

Art. 15. Dissolution et liquidation

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des actionnaires décidant la dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 16. Loi applicable

Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 17. Assemblée annuelle des actionnaires

L'assemblée générale annuelle des actionnaires sera tenue, conformément à la loi luxembourgeoise, au siège social de la Société, ou à tout autre endroit à Luxembourg stipulé dans la convocation, le troisième lundi du mois de mai à 10 heures.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle sera tenue le jour ouvrable bancaire suivant. L'assemblée générale pourra être tenue à l'étranger, si de l'opinion absolue et finale du conseil d'administration, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

D'autres assemblées des actionnaires, ordinaires ou extraordinaires, pourront être tenues en lieu et place tels que spécifié dans les convocations des assemblées respectives. Elles peuvent être tenues au siège social ou à tout autre lieu.

Art. 18. Exercice social

L'exercice social de la Société commence le premier jour du mois de janvier et se termine le dernier jour du mois de décembre de chaque année.»

L'ordre du jour étant épuisé, le président prononce la clôture de l'assemblée.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, à environ deux mille trois cents euros (EUR 2.300,-).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. Moupfouma, Y. Hilpert, R. Quarato, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2005, vol. 25CS, fol. 90, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 12 octobre 2005.

P. Bettingen.

(091095.3/202/633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2005.

SOLTER INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 106.240.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 14 octobre 2005.

P. Bettingen.

(091096.3/202/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2005.

INVESP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 78.992.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue en date du 7 octobre 2005 que Monsieur Lou Huby, directeur honoraire de la CE. e.r., avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, a été coopté en fonction d'administrateur en remplacement de Mademoiselle Martine Schaeffer, démissionnaire.

Luxembourg, le 7 octobre 2005.

Pour extrait conforme

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2005, réf. LSO-BJ04274. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093008.3/535/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2005.

FONTENAY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 59.832.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2005, réf. LSO-BJ05371, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 2005.

Signature.

(093365.3/817/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2005.

FONTENAY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 59.832.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2005, réf. LSO-BJ05369, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 2005.

Signature.

(093364.3/817/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2005.

14133

C.MEX & CO S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 58.769.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue en date du 7 octobre 2005 que Monsieur Lou Huby, directeur honoraire de la CE. e.r., avec adresse professionnelle à L - 1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, a été coopté en fonction d'administrateur en remplacement de Mademoiselle Martine Schaeffer, démissionnaire.

Luxembourg, le 7 octobre 2005.

Pour extrait conforme

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2005, réf. LSO-BJ04268. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093013.3/535/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2005.

PRAEDIUM HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 103.190.

—
In the year two thousand and five, on the twenty-seventh day of September.

Before us, Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven (Grand Duchy of Luxembourg), who will be the depositary of the present deed.

There appeared:

1.- Mr Ely Michel Ruimy, Director, born on December 31st, 1964 in Casablanca (Morocco), residing professionally at 121, avenue des Champs-Élysées, F-75008 Paris, France, here represented by Mrs Catherine Martougin, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal;

2.- Mr David Smith, Director, born on May 4th, 1940 in New York (USA) residing at 51, Chester Square, London SW1W 9EA, United Kingdom, here represented by Mrs Catherine Martougin, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal;

3.- Mr Franck Ruimy, Director, born on February 6th, 1971 in Casablanca (Morocco), residing professionally at 25, Knightsbridge, London SW1X 7RZ, United Kingdom, here represented by Mrs Catherine Martougin, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal.

The said proxies, initialled ne varietur by the attorney in fact of the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties declare that they are the sole partners («extraordinary general meeting») of PRAEDIUM HOLDINGS, S.à r.l., a private limited liability company having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number 103.190, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a notarial deed of Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, on September 17, 2004, published on November 29, 2004 in the Mémorial C - N° 1220, Recueil des Sociétés et Associations (the «Company»).

The appearing parties, represented as stated hereabove, representing the entire share capital of the Company unanimously took the following resolutions:

First resolution

The extraordinary general meeting resolves to increase the share capital of the Company by twenty-five Euro (EUR 25.-) from twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) up to twelve thousand five hundred and twenty-five Euro (EUR 12,525.-) by the issue of one (1) new share, with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-).

Second resolution

The extraordinary general meeting resolves to approve the subscription of the share newly issued as follows:

Subscriber	Share
Mr Franck Ruimy, prenamed	1
Total	1

The justifying subscription document has been produced to the undersigned notary, who acknowledges this.

The share newly issued has been entirely and fully paid up by the subscriber by contribution in cash of an aggregate amount of twenty-five Euro (EUR 25.-).

The reality and the value of the contribution have been proved to the undersigned notary by a certificate dated September 22, 2005 delivered by SOCIETE GENERALE BANK & TRUST.

Third resolution

As a consequence of the resolutions decided above, the extraordinary general meeting resolves to amend article 6 of the articles of incorporation of the Company, which shall henceforth read as follows:

«**Art. 6.** The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred and twenty-five Euro (EUR 12,525.-) represented by five hundred and one (501) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.
Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.»

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of share capital are estimated at one thousand Euro (EUR 1,000.-).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the attorney in fact of the persons appearing known to the notary by her name, first name, civil status and residence, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-sept septembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire, résidant à Niederanven (Grand-Duché du Luxembourg), qui sera le dépositaire du présent acte.

Ont comparu:

1.- Monsieur Ely Michel Ruimy, administrateur de sociétés, né le 31 décembre 1964 à Casablanca (Maroc), demeurant professionnellement au 121, avenue des Champs-Élysées, F-75008 Paris, France, ici représenté par Madame Catherine Martougin, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé;

2.- Monsieur David Smith, administrateur de sociétés, né le 4 mai 1940 à New York (USA), demeurant au 51, Chester Square, Londres, SW1W 9EA, Royaume-Uni, ici représenté par Madame Catherine Martougin, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé;

3.- Monsieur Franck Ruimy, administrateur de sociétés, né le 6 février 1971 à Casablanca (Maroc), demeurant professionnellement au 25, Knightsbridge, Londres, SW1X 7RZ, Royaume-Uni, ici représenté par Madame Catherine Martougin, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Les procurations signées ne varietur par la mandataire des comparants et par le notaire soussigné resteront attachées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les comparants déclarent être les seuls associés («assemblée générale extraordinaire») de PRAEDIUM HOLDINGS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 103.190, constituée selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg en vertu d'un acte notarié de Maître Paul Bettingen, notaire résidant à Niederanven (Grand-Duché du Luxembourg) du 17 septembre 2004, publié le 29 novembre 2004 au Mémorial C - N° 1220, Recueil des Sociétés et Associations (la «Société»).

Les comparants représentant l'intégralité du capital social de la Société ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide d'augmenter le capital social de la Société de vingt-cinq euros (EUR 25,-) pour le porter de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à douze mille cinq cent vingt-cinq euros (EUR 12.525,-) par l'émission d'une (1) nouvelle part sociale d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-).

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide d'approuver la souscription à la part nouvellement émise ainsi qu'il suit:

Souscripteur	Part sociale
Monsieur Franck Ruimy, susmentionné	1
Total	1

Les documents justificatifs de ladite souscription ont été présentés au notaire instrumentant, qui le constate.

La part sociale nouvellement émise est intégralement souscrite et libérée par un apport en numéraire d'un montant total de vingt-cinq euros (EUR 25,-).

La réalité et la valeur de l'apport ont été prouvées au notaire instrumentant par un certificat daté du 22 septembre 2005 délivrée par SOCIETE GENERALE BANK & TRUST.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cent vingt-cinq euros (EUR 12.525,-), représentée par cinq cent et une (501) parts sociales, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.»

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison de son augmentation de capital sont évalués environ à mille euros (EUR 1.000,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite à la mandataire des comparants, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Martougin, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2005, vol. 149S, fol. 96, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 7 octobre 2005.

P. Bettingen.

(091101.3/202/116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2005.

PRAEDIUM HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 103.190.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 10 octobre 2005.

P. Bettingen.

(091102.3/202/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2005.

JST CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 82.743.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue en date du 7 octobre 2005 que Monsieur Lou Huby, directeur honoraire de la CE. e.r., avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, a été coopté en fonction d'administrateur en remplacement de Mademoiselle Martine Schaeffer, démissionnaire.

Luxembourg, le 7 octobre 2005.

Pour extrait conforme

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2005, réf. LSO-BJ04270. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093019.3/535/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2005.

ACCENTURE INTERNATIONAL, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.145.369.525.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 79.873.

Il résulte d'un contrat de transfert signé sous seing privé entre ACCENTURE INTERNATIONAL (la Société) et ACCENTURE FINANCE (GIBRALTAR) II LIMITED (AFGII) en date du 11 octobre 2005 que AFGII a cédé 306.338 parts sociales qu'elle détenait dans la Société à la Société elle-même.

De sorte qu'au 11 octobre 2005 la participation s'établit comme suit:

- ACCENTURE SCA	45.508.443 parts sociales
- ACCENTURE INTERNATIONAL	306.338 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2005, réf. LSO-BJ05746. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093371.3/253/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2005.

WHITE FINANCE S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 111.173.

—
STATUTES

In the year two thousand and five, on the thirtieth of September.
Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch.

There appeared:

1. WHITE FIN, S.r.l., a private company organized and incorporated under the laws of Italy and having its registered office at 72, Corso Vittorio Emanuele II, 10121 Torino, Italia, duly represented by Olivia Tournier, avocat, whose business address is at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Torino, on September 26, 2005;

2. VITTORIA ASSICURAZIONI S.p.A., a public company organized and incorporated under the laws of Italy and having its registered office at 21, Via Caldera, 20153 Milano, Italia, duly represented by Olivia Tournier, avocat, whose business address is at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Milano, on September 27, 2005;

3. BANCA PASSADORE & C - Societa' per Azioni, a public company organized and incorporated under the laws of Italy and having its registered office at 27, Via E. Vernazza, 16121 Genova, Italia, duly represented by Olivia Tournier, avocat, whose business address is at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Genova, on September 26, 2005;

4. LAGANAS SECURITIES, S.à r.l., a private limited liability company organized and incorporated under the laws of Luxembourg and having its registered office at 14, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg, duly represented by Olivia Tournier, avocat, whose business address is at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Luxembourg, on September 26, 2005; and

5. LOFIN S.A., a public limited liability company organized and incorporated under the laws of Luxembourg and having its registered office at 14, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg, duly represented by Olivia Tournier, avocat, whose business address is at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Luxembourg, on September 26, 2005.

The said proxies, after having been initialled and signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing or represented parties have requested the officiating notary to enact the following articles of association (the Articles) of a company which they declare to establish as follows:

Art. 1. Form and name

1.1. There exists among the subscribers and all those who become owners of shares hereafter issued, a public limited liability company (*société anonyme*) under the name of WHITE FINANCE S.A. (the Company) which will be governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies (the Law), as well as by these Articles.

Art. 2. Registered office

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of directors of the Company.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of directors of the Company. Where the board of directors of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

Art. 3. Duration

3.1. The Company is established for an unlimited period of time.

3.2. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company adopted in the manner required for amendment of the Articles.

Art. 4. Corporate objects

4.1. The purpose of the Company is the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares, other securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

4.2. The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds, debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other

company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

4.3. The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against creditors, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

4.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly further or relate to its purpose.

Art. 5. Share capital

5.1. The subscribed share capital of the Company is set at thirty-seven thousand three hundred Euro (EUR 37,300) consisting of twenty-nine thousand eight hundred forty (29,840) shares in registered form with a par value of one Euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each, fully paid up.

5.2. The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company adopted in the manner required for amendments of the Articles.

5.3. The authorised share capital of the Company is set at thirty-seven million three hundred thousand Euro (EUR 37,300,000), consisting of twenty-nine million eight hundred forty thousand (29,840,000) shares.

5.4. The board of directors of the Company is authorised for a period of 5 (five years) starting on the date of publication of the incorporation deed of the Company:

(i) to issue up to twenty-nine million eight hundred ten thousand one hundred and sixty (29,810,160) new shares with a par value of one Euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each; and

(ii) to record by way of a notarial deed each and any share issue and to amend Article 5 of these Articles and the share register of the Company accordingly.

Art. 6. Shares

6.1. The shares are and will remain in registered form (actions nominatives).

6.2. A register of the shareholders of the Company shall be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholder. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid in on each such share, the transfer of shares and the dates of such transfers. Ownership of shares will be established by the entry in this register.

6.3. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

Art. 7. Transfer of shares

7.1. Shares shall be transferred by a written declaration of transfer registered in the register of the shareholders of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney. The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Company.

Art. 8. Meetings of the shareholders of the Company

8.1. Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

8.2. The annual general meeting of the shareholders of the Company shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of meeting, on the third Monday of May of each year at 2.00 p.m. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

8.3. The annual general meeting of the shareholders of the Company may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the board of directors of the Company, exceptional circumstances so require.

8.4. Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

Art. 9. Notice, quorum, powers of attorney and convening notices

9.1. The notice periods and quorum required by law shall govern the notice for, and conduct of, the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

9.2. Each share is entitled to one vote.

9.3. Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a meeting of the shareholders of the Company duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

9.4. An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles.

9.5. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles, by means of notices published twice, at fifteen days interval at least and fifteen days before the meeting in the Luxembourg official gazette, the Mémorial, and in two Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes of the shareholders present or represented.

9.6. However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of the shareholders and bondholders.

9.7. A shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax, cable, telegram or telex.

9.8. Any shareholder may participate in a meeting of the shareholders of the Company by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear and speak to each other and properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

9.9. If all the shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 10. Management

10.1. The Company shall be managed by a board of directors composed of at least three members who need not be shareholders of the Company. They shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

10.2. The directors shall be elected by the shareholders of the Company at the general meeting. The shareholders of the Company shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the general meeting of shareholders of the Company.

10.3. In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders of the Company.

Art. 11. Meetings of the board of directors of the Company

11.1. The board of directors of the Company may appoint a chairman among its members and it may choose a secretary, who need not be a director and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors of the Company and the minutes of the general meetings of the shareholders of the Company.

11.2. The board of directors of the Company shall meet upon call by the chairman or any two directors, at the place indicated in the notice of meeting which shall, in principle, be in Luxembourg.

11.3. Written notice of any meeting of the board of directors of the Company shall be given to all directors at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the board of directors of the Company.

11.4. No such written notice is required if all the members of the board of directors of the Company are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, cable, telegram or telex, of each member of the board of directors of the Company. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors of the Company.

11.5. Any member of the board of directors of the Company may act at any meeting of the board of directors of the Company by appointing, in writing whether in original, by telefax, cable, telegram or telex, another director as his or her proxy.

11.6. Any director may participate in a meeting of the board of directors of the Company by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear and speak to each other and properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

11.7. The board of directors of the Company can deliberate and/or act validly only if at least the majority of the Company's directors is present or represented at a meeting of the board of directors of the Company. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the event that at any meeting the number of votes for and against a resolution are equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote.

11.8. Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of directors of the Company may also be passed in writing, provided such resolution is preceded by a deliberation between the directors by such means as is, for example, described under paragraph 5 of this article 11. Such resolution shall consist of one or several documents containing the decisions and signed by each and every director (résolution circulaire). The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Art. 12. Minutes of meetings of the board of directors of the Company

12.1. The minutes of any meeting of the board of directors of the Company shall be signed by the chairman of the board of directors of the Company who presided at such meeting or by any two directors of the Company.

12.2. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the secretary (if any) or by any director of the Company.

Art. 13. Powers of the board of directors of the Company

13.1. The board of directors of the Company is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Law or by these Articles to the general meeting of shareholders of the Company fall within the competence of the board of directors.

Art. 14. Delegation of powers

14.1. The board of directors of the Company is authorised to appoint a person, either director or not, without the prior authorisation of the general meeting of the shareholders of the Company, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

Art. 15. Binding signatures

15.1. The Company shall be bound towards third parties by the joint signatures of two directors in all matters or the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been granted by the board of directors, but only within the limits of such power.

15.2. Insofar as daily management is concerned, the Company shall be legally bound towards third parties by the single signature of one member of the board of directors of the Company.

Art. 16. Conflict of interests

16.1. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

16.2. Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

16.3. In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the board of directors of the Company such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following general meeting of the shareholders of the Company which shall ratify such transaction.

Art. 17. Statutory auditor

17.1. The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes). The statutory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

17.2. The statutory auditor(s) will be appointed by the general meeting of shareholders of the Company which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the general meeting of shareholders of the Company with or without cause.

Art. 18. Accounting year

18.1. The accounting year of the Company shall begin on 1st January of each year and shall terminate on 31st December of each year.

Art. 19. Allocation of profits

19.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 above.

19.2. The general meeting of shareholders of the Company shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may decide to pay dividends, from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

19.3. The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the board of directors of the Company and they may be paid at such places and times as may be determined by the board of directors of the Company. The board of directors of the Company may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Law.

Art. 20. Dissolution and liquidation

20.1. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company adopted in the manner required for amendment of the Articles. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the general meeting of the shareholders of the Company deciding such liquidation. Such general meeting of shareholders of the Company shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

Art. 21. Applicable law

21.1. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin today and it shall end on 31st December 2005.

The first annual general meeting of the shareholders of the Company shall be held in 2006.

Subscription and payment

The shares in the Company have been subscribed as follows:

1. WHITE FIN, S.r.l., prenamed: eleven thousand four hundred and forty (11,440) shares with a par value of one Euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each;
2. VITTORIA ASSICURAZIONI S.p.A., prenamed: nine thousand six hundred (9,600) shares with a par value of one Euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each;
3. BANCA PASSADORE S.p.A., prenamed: two thousand four hundred (2,400) shares with a par value of one Euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each;
4. LAGANAS SECURITIES, S.à r.l., prenamed: three thousand two hundred (3,200) shares with a par value of one Euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each; and

5. LOFIN S.A., prenamed: three thousand two hundred (3,200) shares with a par value of one Euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each.

Total: twenty-nine thousand eight hundred and forty (29,840) shares with a par value of one Euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each.

The shares have all been fully paid up by payment in cash, so that the amount of thirty-seven thousand three hundred Euro (EUR 37,300) is as of now at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Statement

The notary executing this notarial deed declares that he has verified the conditions laid down in article 26 of the Law, confirms that these conditions have been observed and further confirms that these Articles comply with the provisions of article 27 of the Law.

Estimate of formation expenses

The appearing or represented parties declare that the expenses, costs and fees or charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of its formation amount approximately to five thousand Euro (EUR 5,000).

General meeting of shareholders

The appearing or represented parties, representing the entire subscribed share capital and considering themselves as having been duly convened, immediately proceeded to hold a general meeting of the shareholders of the Company.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- (i) that the number of directors of the Company be set at three;
- (ii) that the number of statutory auditor(s) (commissaires aux comptes) of the Company be set at one;
- (iii) that there be appointed as members of the board of directors of the Company for a period ending at the annual general meeting of the year 2011 the following persons:

(a) Mr Pierre Lentz, Licencié en sciences économiques, born in Luxembourg, on April 22, 1959, whose business address is at 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg;

(b) Mr Guy Hornick, Maître en sciences économiques, born in Luxembourg, on March 29, 1951, whose business address is at 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg; and

(c) Mr Giacomo Mottura, consultant, born in Torino, on March 5, 1933 whose business address is at 72, Corso Vittorio Emanuele II, 10121 Torino, Italia, acting as chairman of the board of directors;

(iv) that there be appointed as statutory auditor (commissaire aux comptes) of the Company for a period ending at the annual general meeting of the year 2011 the following company:

AUDIEX S.A., with registered office at 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg;

(v) that the address of the registered office of the Company is set at 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing or represented parties the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version, and at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereas this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day and year stated above.

The document having been read to the appearing persons, they signed together with the notary, this original notarial deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le trente septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, de résidence à Mersch.

Ont comparu:

1. WHITE FIN, S.r.l., une société privée de droit italien ayant son siège social 72, Corso Vittorio Emanuele II, 10121 Torino, Italie, ici dûment représentée par Olivia Tournier, avocat, dont l'adresse professionnelle est située au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, en vertu d'une procuration émise à Torino, le 26 septembre 2005;

2. VITTORIA ASSICURAZIONI S.p.A., une société publique de droit italien ayant son siège social 21, Via Caldera, 20153 Milano, Italie, ici dûment représentée par Olivia Tournier, avocat, dont l'adresse professionnelle est située au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, en vertu d'une procuration émise à Milano, le 27 septembre 2005;

3. BANCA PASSADORE & C - Societa' per Azioni, une société privée de droit italien ayant son siège social 27, Via E. Vernazza, 16121 Genova, Italia, ici dûment représentée par Olivia Tournier, avocat, dont l'adresse professionnelle est située au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, en vertu d'une procuration émise à Genova, le 26 septembre 2005;

4. LAGANAS SECURITIES, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social 14, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg, ici dûment représentée par Olivia Tournier, avocat, dont l'adresse professionnelle est située au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, en vertu d'une procuration émise à Luxembourg, le 26 septembre 2005; et

5. LOFIN S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social 14, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg, ici dûment représentée par Olivia Tournier, avocat, dont l'adresse professionnelle est située au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, en vertu d'une procuration émise à Luxembourg, le 23 septembre 2005.

Lesdites procurations après signature ne varietur par la personne comparante et par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux autorités de l'enregistrement.

Les parties comparantes ou représentées ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts (les Statuts) d'une société qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

Art. 1^{er}. Forme et dénomination

1.1. Il est établi entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires par la suite, une société anonyme sous la dénomination de WHITE FINANCE S.A. (la Société), qui sera régit par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la Loi), ainsi que par ces Statuts.

Art. 2. Siège social

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré dans les limites de la commune par simple décision du conseil d'administration de la Société.

2.2. Il peut être créé par décision du conseil d'administration de la Société, des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le conseil d'administration de la Société estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre ce siège social et l'étranger, se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée

3.1. La Société est établie pour une période indéterminée.

3.2. La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'assemblée générale des actionnaires de la Société adoptée comme en matière de modification des Statuts.

Art. 4. Objet Social

4.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, échange ou de toute autre manière tous titres, actions, autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer à la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

4.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de parts, d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses actifs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses actifs.

4.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

4.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

Art. 5. Capital social

5.1. Le capital social souscrit de la Société est fixé à trente-sept mille trois cents euros (EUR 37.300) représenté par vingt-neuf mille huit cent quarante (29.840) actions ordinaires sous forme nominative d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune, entièrement libérées.

5.2. Le capital social souscrit de la Société pourra être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société statuant comme en matière de modification des Statuts.

5.3. Le capital autorisé de la Société est fixé à trente-sept millions trois cent mille euros (EUR 37.300.000), représenté par vingt-neuf millions huit cent quarante mille (29.840.000) actions.

5.4. Le conseil d'administration de la Société est autorisé pour une période de 5 (cinq ans) commençant à la date de publication de l'acte de constitution de la Société:

(i) à émettre vingt-neuf millions huit cent dix mille cent soixante (29.810.160) nouvelles actions ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune; et

(ii) à faire enregistrer par acte notarié chaque nouvelle émission d'action et modifier en conséquence l'Article 5 de ces statuts ainsi que le registre des actionnaires de la société.

Art. 6. Actions

6.1. Les actions sont et resteront nominatives.

6.2. Un registre des actionnaires de la Société sera tenu au siège social de la Société où il pourra être consulté par chaque actionnaire. Ce registre contiendra le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, le montant libéré pour chacune de ces actions, la mention des transferts des actions et les dates de ces transferts. La propriété des actions sera établie par inscription dans ledit registre.

6.3. La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

Art. 7. Transfert des actions

7.1. Le transfert des actions se fera par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre des actionnaires de la Société, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes

détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet. La Société pourra également accepter comme preuve de transfert d'actions d'autres instruments de transfert jugés suffisants par la Société.

Art. 8. Assemblée des actionnaires de la Société

8.1. Toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs à toutes les opérations de la Société.

8.2. L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société se tiendra, conformément à la loi luxembourgeoise, à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans la convocation, le troisième lundi du mois de mai de chaque année à 14 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

8.3. L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société pourra se tenir à l'étranger si le conseil d'administration de la Société constate que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

8.4. D'autres assemblées générales des actionnaires de la Société pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Art. 9. Convocation, quorum, procurations et avis de convocation

9.1. Les délais de convocation et quorum requis par la loi seront applicables aux avis de convocation et à la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les présents Statuts.

9.2. Chaque action donne droit à une voix.

9.3. Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par ces Statuts, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires de la Société dûment convoqués seront prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

9.4. Une assemblée générale extraordinaire convoquée aux fins de modifier les Statuts ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées.

9.5. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée peut être convoquée, dans les formes statutaires, par des annonces insérées deux fois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'assemblée dans la gazette officielle du Luxembourg, le Mémorial et dans deux journaux de Luxembourg. Cette convocation reproduit l'ordre du jour et indique la date et les résultats de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées, les résolutions pour être adoptées devront être acceptées par deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

9.6. Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et des obligataires.

9.7. Chaque actionnaire peut prendre part aux assemblées générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par téléfax, par câble, par télégramme ou par telex, une autre personne comme mandataire.

9.8. Tout actionnaire peut participer aux assemblées générales des actionnaires de la Société par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, se parler et dûment délibérer, une participation aux assemblées de cette manière équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.9. Si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée générale des actionnaires de la Société et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Art. 10. Administration

10.1. La Société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Les administrateurs seront élus pour une période ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

10.2. Les administrateurs seront élus par les actionnaires lors de l'assemblée générale des actionnaires de la Société. Les actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé, à tout moment, par décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

10.3. En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société.

Art. 11. Réunion du conseil d'administration de la Société

11.1. Le conseil d'administration de la Société peut nommer un président parmi ses membres et pourra désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration de la Société et des assemblées générales des actionnaires de la Société.

11.2. Les réunions du conseil d'administration de la Société seront convoquées par le président du conseil d'administration de la Société ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera, en principe, au Luxembourg.

11.3. Convocation écrite de toute réunion du conseil d'administration de la Société sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil d'administration de la Société.

11.4. Aucune convocation écrite préalable n'est requise si tous les membres du conseil d'administration de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion du conseil d'administration de la Société et si ils déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque membre du conseil d'administration de la Société donné par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme ou télex. Une convocation écrite spéciale ne sera pas requise pour les réunions du conseil d'administration de la Société se tenant aux heures et lieux prévus dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration de la Société.

11.5. Tout membre du conseil d'administration de la Société pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration de la Société en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre administrateur comme son mandataire.

11.6. Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration de la Société par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, se parler et dûment délibérer, une participation à la réunion de cette manière équivaut à une participation en personne à la réunion.

11.7. Le conseil d'administration de la Société ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs de la Société est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration de la Société. Les décisions seront prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. Si lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du président de la réunion sera prépondérante.

11.8. Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil d'administration de la Société peut également être prise par écrit pourvu qu'elle soit précédée d'une délibération entre les administrateurs par des moyens tels que mentionnés par exemple sous le paragraphe 5 du présent article 11. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés par chaque administrateur de la Société (résolution circulaire). La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

Art. 12. Procès-verbal de réunion du conseil d'administration de la Société

12.1. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration de la Société seront signés par le président du conseil d'administration de la Société qui les aura présidés ou par deux administrateurs de la Société.

12.2. Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à être produits en justice ou ailleurs seront signés par le secrétaire (s'il y en existe un) ou par tout administrateur de la Société.

Art. 13. Pouvoirs du conseil d'administration de la Société

13.1. Le conseil d'administration de la Société est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir ou faire accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par ces Statuts à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration de la Société.

Art. 14. Délégation de pouvoirs

14.1. Le conseil d'administration de la Société est autorisé à nommer une personne, administrateur ou pas, sans l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 15. Signatures autorisées

15.1. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la seule signature ou les signatures conjointes de toute(s) autre(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration de la Société et ce uniquement dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

15.2. En ce qui concerne la gestion journalière, la Société est valablement engagée vis-à-vis des tiers par la seule signature d'un membre du conseil d'administration de la Société.

Art. 16. Conflit d'intérêts

16.1. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans, ou est un administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé de cette autre société ou entité.

16.2. Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, juste en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêchée de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

16.3. Si un administrateur de la Société a un intérêt personnel et contraire dans une quelconque transaction de la Société, cet administrateur devra informer le conseil d'administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ni ne prendra part au vote sur cette transaction; rapport devra être fait au sujet de cette transaction et de l'intérêt de cet administrateur à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société qui devra ratifier la transaction.

Art. 17. Commissaire aux comptes

17.1. Les activités de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes. Le(s) commissaire(s) aux comptes sera(ont) élu(s) pour une période n'excédant pas six ans et il(s) sera(ont) rééligible(s).

17.2. Le(s) commissaire(s) aux comptes sera(ont) nommé(s) par l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions. Le(s) commissaire(s) aux comptes en

fonction peut(vent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

Art. 18. Exercice social

18.1. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de chaque année.

Art. 19. Affectation des bénéfices

19.1. Il sera prélevé sur les bénéfices nets annuels de la Société, cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 ci-dessus.

19.2. L'assemblée générale des actionnaires de la Société décidera de l'affectation du solde restant des bénéfices nets annuels et décidera de payer des dividendes de temps à autre, selon qu'elle estime, à sa discrétion, que cela correspond au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

19.3. Les dividendes pourront être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le conseil d'administration de la Société et devront être payés aux lieux et dates déterminés par le conseil d'administration de la Société. Le conseil d'administration de la Société peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi.

Art. 20. Dissolution et liquidation

20.1. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires de la Société adoptée dans les mêmes conditions que pour la modification des Statuts. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à sa liquidation par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) désigné(s) par l'assemblée générale des actionnaires de la Société décidant de la liquidation. Une telle assemblée générale des actionnaires de la Société déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateur(s).

Art. 21. Droit applicable

21.1. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront déterminés conformément à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2005.

La première assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra en 2006.

Souscription et paiement

Les actions de la Société ont été souscrites comme suit:

(1) WHITE FIN, S.r.l.; sus-nommée: onze mille quatre cent quarante (11.440) actions ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune; et

(2) VITTORIA ASSICURAZIONI S.p.A.; sus-nommée: neuf mille six cents (9.600) actions ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune; et

(3) BANCA PASSADORE & C - Societa' per Azioni; sus-nommée: deux mille quatre cents (2.400) actions ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune; et

(4) LAGANAS SECURITIES, S.à r.l.; sus-nommée: trois mille deux cents (3.200) actions ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune; et

(5) LOFIN S.A.; sus-nommée: trois mille deux cents (3.200) actions ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune; et

Total: vingt-neuf mille huit cent quarante (29.840) actions d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25).

Toutes les actions ont été entièrement libérées par paiement en numéraire, de sorte que la somme de trente-sept mille trois cents euros (EUR 37.300) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi, confirme que ces conditions ont été remplies et confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux dispositions de l'article 27 de la Loi.

Estimation des frais

Les parties comparantes ou représentées déclarent que le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de cinq mille euros (EUR 5.000).

Assemblée générale des actionnaires

Les comparants, représentant l'intégralité du capital social souscrit et se considérant comme ayant été dûment convoqués, ont immédiatement procédé à la tenue d'une assemblée générale des actionnaires de la Société.

Après avoir vérifié que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

(i) le nombre d'administrateurs de la Société est fixé à trois;

(ii) le nombre de commissaire(s) aux comptes de la Société est fixé à un;

(iii) sont nommés comme membres du conseil d'administration de la Société pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle de 2011 les personnes suivantes:

(a) M. Pierre Lentz, Licencié en sciences économiques, né le 22 avril 1959, à Luxembourg, dont l'adresse professionnelle est située 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg;

(b) M. Guy Hornick, Maître en sciences économiques né le 29 mars 1951, à Luxembourg, dont l'adresse professionnelle est située 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg;

(c) M. Giacomo Mottura, consultant, né le 5 mars 1933, à Torino, Italie, dont l'adresse professionnelle est située 72, Corso Vittorio Emanuele II, 10121 Torino, Italie, agissant comme président du conseil d'administration;

(iv) est nommée comme commissaire aux comptes de la Société pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle de 2011 la société suivante:

AUDIEX S.A., dont le siège social est sis 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg;

(v) le siège social de la société est fixé 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes ou représentées le présent acte de constitution est rédigé en anglais, suivi d'une version française, et à la requête des mêmes parties, en cas de divergence entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Et après lecture faite aux personnes comparantes, ces dernières ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: O. Tournier, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 6 octobre 2005, vol. 433, fol. 33, case 9. – Reçu 373 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 14 octobre 2005.

H. Hellinckx.

(091268.3/101/587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2005.

V.I.M. VERWALTUNGS AKTIENGESELLSCHAFT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 29.333.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 4 octobre 2005 que, la société DIRILOU, S.à r.l., R.C.S. Luxembourg n° B 103.248, établie et ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, a été nommée nouveau commissaire aux comptes avec la mission de statuer sur les exercices 2002, 2003 et 2004 et pour terminer le mandat de Madame Rita Harnack, démissionnaire.

Luxembourg, le 4 octobre 2005.

Pour extrait conforme

Pour le conseil d'administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2005, réf. LSO-BJ02450. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093022.3/535/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2005.

AGIMARQUE TROYES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 17.000,-.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, Z.I. Bourmicht.

R. C. Luxembourg B 94.661.

Extrait des résolutions de l'Associé Unique du 28 septembre 2005

L'associé unique d'AGIMARQUE TROYES, S.à r.l. (la «Société»), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Monsieur Jeremy Hussey, né le 28 mai 1970 à Ilford, Royaume-Uni, demeurant à Fenchurch Street, EC3M 4AB Londres, Royaume-Uni dans ses fonctions de gérant de catégorie B de la Société, avec effet immédiat;

- de nommer Mademoiselle Eilish Finan, née le 9 octobre 1964 à County de Mayo, Irlande, ayant son adresse personnelle au 60 Cowper Road, Rathmines, Dublin 6, Irlande, aux fonctions de gérante de catégorie B de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société sera désormais composé comme suit:

Gérants de catégorie A:

Herman Boersen,
Michel van Krimpen.

Gérants de catégorie B:

Eilish Finan,
Joel H. Hammer,
Caryn Lombardi.
Luxembourg, le 21 octobre 2005.

H. Boersen

Gérant A

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2005, réf. LSO-BJ05114. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093373.3/710/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2005.

ETNA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 111.202.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le vingt-six septembre.

Par-devant Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz.

Ont comparu:

1. Monsieur Alain Charbit, gérant de sociétés, né à Bergerac (24), (France) le 20 mai 1962, avec adresse professionnelle à Wiltz;

2. Monsieur Claude Charbit, gérant de sociétés, né à Tlemcen (Algérie) le 29 juillet 1936, avec adresse professionnelle à Wiltz;

3. Monsieur Yonathan Charbit, gérant de société, né à F-Bergerac le 22 octobre 1985, avec adresse professionnelle à Wiltz;

les comparants sub 1 à 3 ici représentés par Monsieur Benoît de Bien, consultant, avec adresse professionnelle à L-9515 Wiltz, 59, rue G.-D. Charlotte, en vertu de trois procurations sous seing privés données, le 16 septembre 2005 à Bergerac (F),

lesquelles procurations après avoir été signé ne varietur par le comparants et le notaire instrumentant resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Lesquels comparants représentés ont requis le notaire instrumentant de dresser un acte d'une société à responsabilité limitée, qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des parts sociales ci-après créées une société à responsabilité limitée sous la dénomination de ETNA, S.à r.l.

Art. 2. Le siège social de la société est établi dans la commune de Wiltz.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet:

la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion et la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession, la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées.

La société peut prêter et emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et ou développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours.

La société pourra également procéder à la réalisation de toutes opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) divisé en mille (1.000) parts sociales de douze euros cinquante cents (12,50 EUR) chacune.

La propriété des parts sociales résulte des présentes statuts ou des actes de cession de parts régulièrement consentis, sans qu'il y ait lieu à délivrance d'aucun titre.

Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à un non associé que de l'accord du ou des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de transmission pour cause de mort, ainsi que pour l'évaluation des parts en cas de cessions, l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, est applicable.

En cas de cession de parts, les autres associés ont un droit de préemption.

En cas de refus de cession les associés non-cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts offertes en cession.

Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

Art. 7. Le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un associé n'entraînera pas la dissolution de la société.

Art. 8. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers, alors même qu'il y aurait parmi eux des mineurs ou incapables, ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer de quelque manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

Gérance - Assemblée générale

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables ad nutum à tout moment par l'assemblée générale qui fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Le ou les gérants sont nommés par l'assemblée générale. Ils sont nommés pour une durée indéterminée. Leurs pouvoirs sont définis dans l'acte de nomination.

Le gérant peut nommer des fondés de pouvoirs, associés ou non, pouvant agir au nom et pour le compte de la société, dans la limite des pouvoirs conférés dans l'acte de nomination.

Le gérant est habilité à instituer des succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 10. Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

Art. 12. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 13. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir les voix des associés représentant la moitié du capital social plus une part sociale.

Année sociale - Bilan

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, le 31 décembre, les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

Art. 15. Les produits de la société, déduction faite des frais généraux et des charges sociales, de tous amortissements de l'actif et de toutes provisions pour risques commerciaux et industriels, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net constaté, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

Dissolution - Liquidation

Art. 16. En cas de dissolution de la société, chaque associé prélèvera avant tout partage le montant nominal de sa part dans le capital, le surplus sera partagé au prorata des mises des associés. Si l'actif net ne permet pas le remboursement du capital social, le partage se fera proportionnellement aux mises initiales.

Art. 17. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives ou, à défaut, par ordonnance du Président du tribunal d'arrondissement, statuant sur requête de tout intéressé.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Disposition générale

Art. 18. Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Mesure transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2006.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi établis, le comparant a souscrit à l'intégralité du capital comme suit:

1. Monsieur Alain Charbit, prénommé, six cent soixante-huit parts sociales	668
2. Monsieur Claude Charbit, prénommé, deux cent quatre-vingt-dix-huit parts sociales	298
3. Monsieur Yonathan Charbit, prénommé, trente-quatre parts sociales	34
Total: mille parts sociales.	1.000

Les parts souscrites sont intégralement libérées par l'apport en nature de neuf cent cinquante-deux (952) actions de la société GROUPEMENT ECONOMIQUE DES PROFESSIONNELS DE L'AMEUBLEMENT S.A., avec siège social à F-24100 Bergerac - C.D. 660, 37, avenue de la Roque, Creysse, inscrite au Registre de commerce et des sociétés de Bergerac sous le numéro B-302 433 13 comme suit:

1. Monsieur Alain Charbit, prénommé, six cent trente-six parts sociales	636
2. Monsieur Claude Charbit, prénommé, deux cent quatre-vingt-quatre parts sociales	284
3. Monsieur Yonathan Charbit, prénommé, trente-deux parts sociales	32
Total: neuf cent cinquante-deux parts sociales	952

Les parties sub 1 à 3, prénommés, déclarent que la valeur des parts apportées correspond à la somme de 12.500,- EUR. Cette évaluation est faite sur base du dernier bilan arrêté au 31 décembre 2004. Ce bilan fait état de capitaux propres à concurrence de 1.145.825,- EUR (un million cent quarante-cinq mille huit cent vingt-cinq euros).

De sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à libre disposition de la société.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à la somme de 1.000,- EUR. Les comparants sollicitent la réduction des droits fiscaux accordée aux apports de capitaux supérieur à 65% provenant d'une société établie dans la communauté européenne.

Assemblée Générale extraordinaire

Et à l'instant les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale, et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est établi à L-9515 Wiltz, 59, rue G.-D. Charlotte.
2. Le nombre des gérants est fixé à un.
3. L'assemblée générale désigne gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Alain Charbit, gérant de sociétés, né à Bergerac (24), le 20 mai 1962, avec adresse professionnelle à Wiltz.

La société sera valablement engagée par la signature individuelle du gérant unique. A ce titre il se voit attribuer un droit de signature exclusif ou de cosignature obligatoire dans le cadre de l'exercice de son mandat.

Dont acte, fait et passé à Capellen, 75, Parc d'Activités, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: B. de Bien, A. Holtz.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2005, vol. 319, fol. 71, case 7. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): G. Biver.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, à la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 18 octobre 2005.

A. Holtz.

(091497.3/2724/144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2005.

CORED S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 74.513.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire le 9 mai 2005 tenue extraordinairement au siège social le 17 juin 2005

1. L'assemblée renouvelle les mandats des administrateurs Mme Luisella Moreschi, Mme Frédérique Vigneron et Mme Patricia Jupille, ainsi que celui du commissaire aux comptes TOWERBEND LTD. jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle de l'an 2011.

Luxembourg, le 17 juin 2005.

Pour CORED S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2005, réf. LSO-BJ03869. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093030.3/744/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2005.

EUROPEAN SHIPPING HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 71.048.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire le 2 mai 2005 tenue extraordinairement au siège social le 21 juillet 2005

1. L'assemblée renouvelle les mandats des administrateurs Mme Luisella Moreschi, Mme Frédérique Vigneron et Mme Patricia Jupille ainsi que celui du commissaire aux comptes TOWERBEND LTD. jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle de l'an 2011.

Luxembourg, le 21 juillet 2005.

Pour EUROPEAN SHIPPING HOLDING S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2005, réf. LSO-BJ03871. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093035.3/744/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2005.

CALL-CENTER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7243 Bereldange, 22, rue du X Octobre.

R. C. Luxembourg B 62.683.

L'an deux mille cinq, le six octobre.

Par-devant Maître Martine Decker, notaire de résidence à Hesperange, agissant en remplacement de son collègue empêché, Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, lequel dernier restera dépositaire de la minute.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CALL-CENTER S.A., avec siège social à L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer,

constituée sous la dénomination de OKEINA PRODUCTIONS S.A., suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, alors notaire de résidence à Hesperange en date du 17 décembre 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 271 du 23 avril 1998,

modifiée suivant acte reçu par le même notaire, en date du 12 octobre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 370 du 18 mai 2001,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 62.683.

L'assemblée est ouverte à 14.00 heures sous la présidence de Monsieur Pierrot Streicher, employé privé, demeurant à Reisdorf,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Max Mayer, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg-Eich.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Joseph Wilwert, employé privé, demeurant à Mondorf-les-Bains.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1.- Transfert de siège vers L-7243 Bereldange, 22, rue du X Octobre.
- 2.- Changement du premier alinéa de l'article 2 des statuts.
- 3.- Conversion du capital social de 2.400.000,- LUF en 59.494,45 EUR (cours de conversion officiel).
- 4.- Augmentation du capital social à 60.000,- EUR par versement en espèces pour un montant total de 505,55 EUR, et fixation de la valeur nominale des actions à 250,- EUR.
- 5.- Modification afférente de l'article 5, des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à soixante mille euros (60.000,- EUR) représenté par deux cent quarante (240) actions d'une valeur nominale de deux cent cinquante euros (250,- EUR) chacune.

- 6.- Suppression des 7 derniers mots de la première phrase de l'article 15.
- 7.- Suppression de la deuxième phrase de l'article 16.
- 8.- Suppression de l'article 6 des statuts.
- 9.- Renumérotation des articles.
- 10.- Divers.

II.- Que les actionnaires présents, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social à L-7243 Bereldange, 22, rue du X Octobre.

Deuxième résolution

En conséquence du transfert de siège le premier alinéa de l'article 2 des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 2. (1^{er} alinéa).** Le siège social est établi dans la commune de Walferdange.»

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide de convertir le capital social de 2.400.000,- LUF en 59.494,45 EUR (cours de conversion officiel) et d'augmenter le capital social à soixante mille euros (60.000,- EUR), moyennant versement en espèces d'un montant total de cinq cent cinq euros et cinquante-cinq cents 505,55 EUR, avec fixation de la valeur nominale des actions à deux cent cinquante 250,- EUR.

14150

Libération

La libération a eu lieu immédiatement moyennant versements en espèces par les actionnaires au prorata des actions qu'ils détiennent, de sorte que la somme de 505,55 EUR se trouve dès maintenant à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Quatrième résolution

Suite aux résolutions précédentes l'article 5 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à soixante mille euros (60.000,- EUR) représenté par deux cent quarante (240) actions d'une valeur nominale de deux cent cinquante euros (250,- EUR) chacune.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de supprimer les sept (7) derniers mots de la première phrase de l'article 15, étant sans objet.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de supprimer la deuxième phrase de l'article 16 étant sans objet.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de supprimer l'article 6 des statuts concernant le capital autorisé, comme la période de cinq (5) ans étant dépassée.

Septième résolution

L'assemblée générale décide de renuméroter les articles.
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 14.25 heures.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société à environ 1.000,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, en l'étude Maître Paul Decker, date qu'en tête des présentes.
Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.
Signé: P. Streicher, M. Mayer, J. Wilwert, M. Decker.
Enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2005, vol. 150S, fol. 26, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 19 octobre 2005.

P. Decker.

(092234.3/206/92) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2005.

CALL-CENTER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7243 Bereldange, 22, rue du X Octobre.
R. C. Luxembourg B 62.683.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2005.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 19 octobre 2005.

Pour la société

P. Decker

Le notaire

(092235.3/206/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2005.

G-FIELD, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.
R. C. Luxembourg B 77.248.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 21 octobre 2005, réf. LSO-BJ04889, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 21 octobre 2005.

Pour G-FIELD, S.à r.l.

FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN, S.à r.l.

Signature

(093257.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2005.

EUROPEAN TECHNOLOGY SYSTEM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 41.938.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire le 9 juin 2005 tenue extraordinairement au siège social le 1^{er} juillet 2005

1. L'assemblée générale accepte la démission de l'administrateur Mme Patricia Jupille avec effet immédiat, et nomme en son remplacement M. Donald Hyams.

2. L'assemblée renouvelle les mandats des administrateurs Mme Luisella Moreschi, Mme Frédérique Vigneron et M. Donald Hyams, ainsi que celui du commissaire aux comptes TOWERBEND LTD jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle de l'an 2011.

Luxembourg, le 14 septembre 2005.

Pour EUROPEAN TECHNOLOGY SYSTEM S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2005, réf. LSO-BJ02775. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093038.3/744/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2005.

ORION PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 65.588.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social le 4 octobre 2005

Les mandats des administrateurs Mme Luisella Moreschi, Mme Patricia Jupille et Mme Frédérique Vigneron ainsi que celui du commissaire aux comptes TOWERBEND LTD. étant échus, l'assemblée générale décide de le renouveler avec date d'effet au 7 juin 2005 jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de l'an 2011.

Luxembourg, le 4 octobre 2005.

Pour ORION PARTICIPATIONS S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2005, réf. LSO-BJ03867. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093054.3/744/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2005.

GEDEAM INVESTMENTS GROUP INC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 45.001.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration tenu au siège social le 4 octobre 2005

1. Le Conseil d'Administration décide de révoquer le mandat conféré à l'actuel commissaire aux comptes la société WOOD, APPLETON, OLIVER & CO S.A. avec effet immédiat.

2. Le Conseil d'Administration décide de nommer la société ALTER AUDIT aux fonctions de commissaire aux comptes.

Les présentes modifications feront l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 4 octobre 2005.

Pour GEDEAM INVESTMENTS GROUP INC S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2005, réf. LSO-BJ02799. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093055.3/744/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2005.

CC & T LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4994 Sprinkange, 37, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 67.759.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 2005, réf. LSO-BJ06136, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(093287.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2005.

14152

MBS FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 37.077.

—
EXTRAIT

En date du 2 septembre 2005, le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social de la société du 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg avec effet au 3 octobre 2005.

Luxembourg, le 7 octobre 2005.

Pour extrait sincère et conforme
Le Conseil d'Administration
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2005, réf. LSO-BJ03301. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093116.3/1024/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2005.

STRATEGY SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 46.458.

—
EXTRAIT

En date du 31 août 2005, le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social de la société du 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg avec effet au 3 octobre 2005.

Luxembourg, le 5 octobre 2005.

Pour extrait sincère et conforme
Le Conseil d'Administration
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2005, réf. LSO-BJ03217. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093119.3/1024/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2005.

EUROPEAN CREDIT FUND SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 96.757.

—
EXTRAIT

En date du 29 septembre 2005, le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social de la société du 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg avec effet au 3 octobre 2005.

Luxembourg, le 7 octobre 2005.

Pour extrait sincère et conforme
Le Conseil d'Administration
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2005, réf. LSO-BJ03306. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093144.3/1024/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2005.

RECYGOM INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Esch-sur-Alzette, 33, route de Belval.
R. C. Luxembourg B 59.541.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 21 octobre 2005, réf. LSO-BJ04865, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 21 octobre 2005.

Pour RECYGOM INTERNATIONAL S.A.
FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN, S.à r.l.
Signature

(093261.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2005.

TINFOS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2, rue Nicolas Bové.
R. C. Luxembourg B 48.213.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 18 juin 2004

Il résulte d'une résolution de l'assemblée générale des associés de la société TINFOS LUXEMBOURG S.A. tenue en date du 18 juin 2004 que:

6) Elections des administrateurs et des réviseurs:

L'assemblée générale des actionnaires a élu les administrateurs suivants, pour une période d'un an:

M. Gjermund Roynestad,

M. Nikolai Johns,

M. Jean-Luc Karleskind.

Luxembourg, le 8 août 2005.

G. Roynestad, J.-L. Karleskind.

Enregistré à Luxembourg, le 30 août 2005, réf. LSO-BH07530. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093260.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2005.

TINFOS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2, rue Nicolas Bové.
R. C. Luxembourg B 48.213.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 20 juin 2005

Il résulte d'une résolution de l'assemblée générale des associés de la société TINFOS LUXEMBOURG S.A. tenue en date du 20 juin 2005 que:

6) Elections des administrateurs et des réviseurs:

L'assemblée générale des actionnaires a élu les administrateurs suivants, pour une période de un an:

M. Gjermund Roynestad,

M. Nikolai Johns,

M. Jean-Luc Karleskind.

Luxembourg, le 8 août 2005.

G. Roynestad, J.-L. Karleskind.

Enregistré à Luxembourg, le 30 août 2005, réf. LSO-BH07526. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093268.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2005.

ACCINAUTO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 5, rue Robert Stümper.
R. C. Luxembourg B 4.230.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 21 octobre 2005, réf. LSO-BJ04869, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 21 octobre 2005.

Pour ACCINAUTO S.A.

FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN, S.à r.l.

Signature

(093265.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2005.

**INTERNATIONAL TRAVEL GARDEN, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1520 Luxembourg, 11, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 33.719.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 21 octobre 2005, réf. LSO-BJ04856, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 21 octobre 2005.

Pour INTERNATIONAL TRAVEL GARDEN, S.à r.l.

FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN, S.à r.l.

Signature

(093269.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2005.

14154

LUMINE S.A.H., Société Anonyme.
Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 41.122.

—
EXTRAIT

Suite à un changement d'adresse, le commissaire CERTIFICA LUXEMBOURG, S.à r.l., est désormais domicilié:
54, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

Luxembourg, le 24 octobre 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2005, réf. LSO-BJ05605. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093279.3/727/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2005.

SPENCER DAVIS S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2160 Luxembourg, 2-4, rue Münster.
R. C. Luxembourg B 26.071.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2005, réf. LSO-BJ03086, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2005.

Signature.

(093293.3/619/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2005.

PROMOTIONS LAHURE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2513 Senningerberg, 1, rue des Sapins.
R. C. Luxembourg B 62.720.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2005, réf. LSO-BJ03088, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2005.

Signature.

(093294.3/619/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2005.

SOCIETE DE REVALORISATION IMMOBILIERE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3222 Bettembourg, 71, route de Dudelange.
R. C. Luxembourg B 76.864.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2005, réf. LSO-BJ04233, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2005.

Signature.

(093295.3/619/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2005.

NOEL PONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 92.782.

—
RECTIFICATIF

Le rapport de gestion du conseil de gérance déposé avec les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 19 octobre 2004, réf. LSO-AV04664, a été rectifié suite à une réquisition modificative, enregistrée à Luxembourg, le 14 octobre 2004, réf. LSO-BI02767.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2005.

A. Schwachtgen

Notaire

(093305.2/230/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2005.

VICUS PROMOTIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8411 Steinfort, 8A, rue des Carrières.
R. C. Luxembourg B 68.717.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2005, réf. LSO-BJ04235, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2005.

Signature.

(093296.3/619/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2005.

HAPOLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 51.444.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2005, réf. LSO-BJ05460, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2005.

Signatures.

(093300.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2005.

FALSTAR INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 140, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 97.660.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2005, réf. LSO-BJ05462, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2005.

Signature.

(093303.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2005.

CHIFRA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 77.279.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2005, réf. LSO-BJ04504, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2005.

Signature.

(093312.3/850/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2005.

CREDIT AGRICOLE LUXEMBOURG CONSEIL, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 81.933.

Monsieur le Préposé est prié de procéder à l'inscription des modifications suivantes auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg concernant la société mentionnée ci-dessus:

«Le Conseil délègue à MM. Jacques Mahaux, Jean Arrou-Vignod et Dominique Moinil, tous trois dirigeants agréés de la Société, la gestion journalière des affaires de la Société, ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion. Ces trois personnes sont investies individuellement de la délégation à la gestion journalière.

Cette décision prend effet au 1^{er} juillet 2005.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2005.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Le secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2005, réf. LSO-BJ00742. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093383.3/005/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2005.

**SINGER S.A., Société Anonyme,
Succursale de FUTURA FRANCE S.A.**
Siège social: L-1818 Howald, 4, rue des Joncs.
R. C. Luxembourg B 150.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2005, réf. LSO-BJ04236, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2005.

Signature.

(093306.3/619/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2005.

**SINGER S.A., Société Anonyme,
Succursale de FUTURA FRANCE S.A.**
Siège social: L-1818 Howald, 4, rue des Joncs.
R. C. Luxembourg B 150.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2005, réf. LSO-BJ04239, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2005.

Signature.

(093308.3/619/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2005.

**SINGER S.A., Société Anonyme,
Succursale de FUTURA FRANCE S.A.**
Siège social: L-1818 Howald, 4, rue des Joncs.
R. C. Luxembourg B 150.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2005, réf. LSO-BJ04241, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2005.

Signature.

(093311.3/619/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2005.

EDITOP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-7329 Heisdorf, 54, rue de Müllendorf.
R. C. Luxembourg B 24.678.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2005, réf. LSO-BJ04819, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2005.

Signature.

(093314.3/619/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2005.

IVC LUXEMBOURG, Société Anonyme.
Siège social: L-9542 Wiltz, 1, rue Neuve.
R. C. Luxembourg B 110.382.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration de la Société le 21 octobre 2005

Suite à l'autorisation accordée par l'assemblée générale des actionnaires de la Société tenue le 21 octobre 2005, le conseil d'administration de la Société a décidé de déléguer la gestion journalière et le pouvoir de représenter la Société à Monsieur Jan Debrouwere, administrateur de la Société, demeurant au 70, Ryvischepark, B-9025 Zwijnaarde.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait
IVC LUXEMBOURG

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2005, réf. LSO-BJ05750. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093372.3/253/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2005.

SANTA LUÇIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 82.567.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2005, réf. LSO-BJ04560, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2005.

Signature.

(093316.3/850/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2005.

**1000 COMMUNICATION MILL EVEN PR & COMMUNICATION CONSULTANT, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7329 Heisdorf, 54, rue de Müllendorf.
R. C. Luxembourg B 52.683.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2005, réf. LSO-BJ04822, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2005.

Signature.

(093317.3/619/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2005.

NEWMED S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 61.875.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2005, réf. LSO-BJ05832, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

(093321.3/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2005.

FROIDCHAPELLE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 40.843.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2005, réf. LSO-BJ04542, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2005.

Signature.

(093322.3/850/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2005.

ATOMO, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 76.035.

Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 octobre 2005

L'Assemblée a accepté la démission de Madame Anna Cella Gavoli et Monsieur Jean-Jacques Schraemli et a nommé, Administrateur, Messieurs Gianluigi Sagramoso et Giulio Romani, jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2005.

BANQUE DE LUXEMBOURG, Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2005, réf. LSO-BJ05037. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093385.3/007/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2005.

ProLogis FRANCE XIII, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 71.108.

1. Pursuant to a share transfer agreement dated October 26, 2005 (165) one hundred and sixty-five shares held in the Company by its sole shareholder, i.e, ProLogis EUROPEAN FINANCE VI, S.à r.l. have been transferred to ProLogis EUROPEAN FINANCE IX, S.à r.l., having its registered office in L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal. Such transfer of shares has been approved in the name and on behalf of the Company by one of its managers.

October 26, 2005.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.
Manager
O. Marbaise
Manager

1. Suite à un contrat daté du 26 octobre 2005 (165) cent soixante-cinq parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, càd, ProLogis EUROPEAN FINANCE VI, S.à r.l. ont été transférées à ProLogis EUROPEAN FINANCE IX, S.à r.l., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

A faire paraître dans l'Extrait:

Répartitions des parts sociales	
ProLogis EUROPEAN FINANCE IX, S.à r.l.	<u>165 parts sociales</u>
Total	165 parts sociales

Le 26 octobre 2005.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.
Gérant
O. Marbaise
Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2005, réf. LSO-BJ05826. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093319.3/4287/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2005.

MANFROTTO ALU S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 63.031.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2005, réf. LSO-BJ04532, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2005.

Signature.

(093326.3/850/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2005.

VERIZON GLOBAL SOLUTIONS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 82.521.

Extrait des résolutions de l'Associé Unique du 27 septembre 2005

L'associé unique de VERIZON GLOBAL SOLUTIONS, S.à r.l. (la «Société»), a décidé:
de renouveler le mandat des personnes suivantes en tant que gérants de la société (leur terme expirant lors de l'assemblée générale à tenir en 2006):

- Herman Boersen - Gérant B;
- Michel van Krimpen - Gérant B;
- Noel Dinsmore - Gérant A.

Luxembourg, le 27 septembre 2005.

H. Boersen / N.J. Dinsmore
Gérant B / Gérant A

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2005, réf. LSO-BJ04983. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093384.3/710/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2005.

MBNA RECEIVABLES LIMITED, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 11.800.000,-.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J. F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 89.974.

La Société a été constituée suivant acte reçu par maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 novembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1800 du 19 décembre 2002.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 25 octobre 2005, réf. LSO-BJ05542, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MBNA RECEIVABLES LIMITED, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

(093329.3/250/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2005.

MBNA EUROPE LENDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 10.500,-.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 89.975.

La Société a été constituée suivant acte reçu par maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 novembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1795 du 18 décembre 2002.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 25 octobre 2005, réf. LSO-BJ05547, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MBNA EUROPE LENDING, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

(093333.3/250/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2005.

SEALED AIR LUXEMBOURG (II), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: EUR 62,852,400.-.

Registered office: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 89.319.

In the year two thousand five, on the twenty-seventh of July.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

SEALED AIR LUXEMBOURG (I), S.à r.l., a company governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 5, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number R.C.S. Luxembourg B 89.318, hereby represented by Miss Rachel Uhl, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on July 21st, 2005 (the «Shareholder»).

The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholder has requested the undersigned notary to document that the Shareholder is the sole shareholder of the société à responsabilité limitée SEALED AIR LUXEMBOURG (II), S.à r.l., a company governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 5, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg (the «Company»), incorporated following a deed of September 30, 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1640 on November 15, 2002 and entered in the Trade and Companies Register at Luxembourg, Section B, under the number B 89.319.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the agenda, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to transfer the registered office from Munsbach, municipality of Schuttrange to 69A, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg-City.

Second resolution

As a result of the above resolution, the Shareholder resolved to amend the two first paragraphs of article two of the articles of incorporation, which will from now on read as follows:

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the municipality of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg by a resolution of the Manager(s).

Third resolution

The general meeting resolved to appoint Mr Eugene McMahon, as manager of the company.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-sept juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

SEALED AIR LUXEMBOURG (I), S.à r.l., une société de droit Luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 5, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro R. C. S. Luxembourg B 89.318, représentée aux fins des présentes par Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration sous seing privé donnée le 21 juillet 2005 («l'Associé unique»).

La prédite procuration restera annexée aux présentes pour être enregistrées avec elles.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée SEALED AIR LUXEMBOURG (II), S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 63738 5, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg (la «Société»), suivant acte du notaire soussigné le 30 septembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1640 du 15 novembre 2002 et inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro B 89.319.

L'Associé unique, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour dont il a eu connaissance, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé unique a décidé de transférer le siège social de la Société de Munsbach, commune de Schuttrange au 69A, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg-Ville.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution adoptée ci-dessus, l'Associé unique a décidé de modifier les premiers paragraphes de l'article 2 des statuts qui seront dorénavant rédigés comme suit:

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi dans la Commune de Luxembourg.

Il peut être transféré dans tout autre endroit de la Commune de Luxembourg par décision du Conseil d'Administration.

Troisième résolution

L'assemblée générale a décidé de nommer Monsieur Eugene McMahon en qualité de manager de la société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2005, vol. 25CS, fol. 22, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2005.

J. Elvinger.

(094491.3/211/80) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2005.